

Plan d'action visant des espèces multiples dans le parc national du Canada de la Pointe-Pelée et les lieux historiques nationaux du Canada du Niagara [proposition]



2016

Référence recommandée

Agence Parcs Canada. 2016. Plan d'action visant des espèces multiples dans le parc national du Canada de la Pointe-Pelée et les lieux historiques nationaux du Canada du Niagara [proposition]. Série de Plans d'action de la *Loi sur les espèces en péril*. Agence Parcs Canada (Ottawa). v + 50 p.

Pour obtenir des exemplaires du présent plan d'action ou un complément d'information sur les espèces en péril, y compris les rapports de situation du COSEPAC, les descriptions de résidence, les programmes de rétablissement et les documents connexes sur le rétablissement, veuillez consulter le [Registre public des espèces en péril](http://www.registrelep.gc.ca/default_f.cfm)¹.

Photos de la page couverture : © Agence Parcs Canada. Lieu historique national du Canada du Fort-George. Photographie : Dale Wilson.

Also available in English under the title:

“Multi-species Action Plan for Point Pelee National Park of Canada and Niagara National Historic Sites of Canada [Proposed]”

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la ministre de l'Environnement et du Changement climatique, 2016. Tous droits réservés.

ISBN À venir

N° de catalogue À venir

Le contenu du présent document (à l'exception des illustrations) peut être utilisé sans permission, sous réserve de mention de la source.

¹ http://www.registrelep.gc.ca/default_f.cfm

Énoncé de recommandation et d'approbation

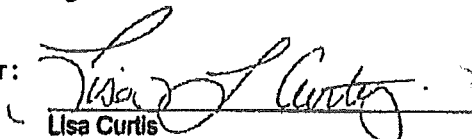
L'Agence Parcs Canada a dirigé l'élaboration du présent plan d'action fédéral. Par la présente, le Vice-président Opérations, Est du Canada, sur la recommandation de la directrice du parc, du directeur des lieux historiques nationaux du Canada et du directeur d'unité de gestion concernés, approuve le présent document indiquant que les exigences prévues par la Loi sur les espèces en péril liées à l'élaboration du plan d'action ont été satisfaites.

Recommandé par :



Karen Linauskas
Directrice
Parc national du Canada de la Pointe-Pelée
Agence Parcs Canada

Recommandé par :



Lisa Curtis
Directeur des lieux historiques nationaux du Canada
Unité de gestion du Sud-Ouest de l'Ontario
Agence Parcs Canada

Recommandé par :



Jarred Picher
Directeur d'unité de gestion
Unité de gestion du Sud-Ouest de l'Ontario
Agence Parcs Canada

Approuvé par :



Carol Sheedy
Vice-président Opérations, Est du Canada
Agence Parcs Canada

Préface

Dans le cadre de l'[Accord pour la protection des espèces en péril \(1996\)](http://www.ec.gc.ca/media_archive/press/2001/010919_b_f.htm)², les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux signataires ont convenu d'adopter des lois, règlements et programmes complémentaires qui assureront la protection des espèces en péril partout au Canada. Aux termes de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) (L.C. 2002, ch. 29), les ministères fédéraux compétents sont responsables de l'élaboration des plans d'action pour les espèces inscrites comme étant disparues du pays, en voie de disparition ou menacées et dont le rétablissement a été jugé réalisable. Ils sont aussi tenus de rendre compte des progrès accomplis cinq ans après la publication du document final dans le Registre public des espèces en péril.

La LEP exige l'élaboration d'un ou de plusieurs plans d'action présentant de façon détaillée la planification du rétablissement des espèces visées, conformément aux orientations stratégiques mises en place dans les programmes de rétablissement de ces espèces. Le plan décrit ce qui doit être réalisé pour atteindre les objectifs en matière de population et de répartition (auparavant appelés buts et objectifs du rétablissement) établis dans les programmes de rétablissement, y compris les mesures à prendre pour aborder les menaces et effectuer le suivi du rétablissement des espèces visées, ainsi que les mesures proposées visant à protéger l'habitat essentiel qui a été désigné pour ces espèces. Le plan d'action comprend également une évaluation des coûts socioéconomiques de sa mise en œuvre et des avantages en découlant. Le plan d'action s'inscrit dans une série de documents connexes et doit être pris en compte en conjonction avec les rapports de situation du COSEPAC, les plans de gestion, les programmes de rétablissement et les autres plans d'action produits pour ces espèces.

La ministre responsable de l'Agence Parcs Canada (la ministre de l'Environnement et du Changement climatique) est la ministre compétente en vertu de la LEP pour le rétablissement des espèces se trouvant dans le parc national du Canada de la Pointe-Pelée (PNPP) et les lieux historiques nationaux du Canada du Niagara (LHNN), et a préparé le présent plan d'action pour la mise en œuvre des programmes de rétablissement s'appliquant au PNPP et aux LHNN, conformément à l'article 47 de la LEP. Ce plan d'action a été préparé en collaboration avec la Première Nation de Walpole Island, la Première Nation de Caldwell, Environnement et Changement climatique Canada, Pêches et Océans Canada et la Province de l'Ontario, conformément au paragraphe 48(1) de la LEP.

La mise en œuvre du présent plan d'action est assujettie aux crédits, aux priorités et aux contraintes budgétaires des instances et organisations participantes.

² http://www.ec.gc.ca/media_archive/press/2001/010919_b_f.htm

Remerciements

Nous remercions tout spécialement les personnes qui ont contribué au contenu du présent document, particulièrement celles qui ont participé à l'atelier sur l'analyse des sites à l'automne 2013 et qui ont offert leur temps, leur expertise et leur information : Clint Jacobs, Jared Macbeth et Carl Smith Sr. (Première Nation de Walpole Island), et la chef Louise Hillier (Première Nation de Caldwell).

Sommaire

Le *Plan d'action visant des espèces multiples dans le parc national du Canada de la Pointe-Pelée et les lieux historiques nationaux du Canada du Niagara* s'applique aux terres et aux eaux situées à l'intérieur des limites des deux sites : le parc national du Canada de la Pointe-Pelée (PNPP) et les lieux historiques nationaux du Canada du Niagara (LHNN). Ce dernier terme est utilisé pour désigner collectivement deux endroits de la région du Niagara qui comprennent trois lieux historiques nationaux, soit le lieu historique national du Canada du Fort-George, le lieu historique national du Canada du Champ-de-Bataille-du-Fort-George et le lieu historique national du Canada des Casernes-de-Butler. Le présent plan satisfait aux exigences concernant les plans d'action fixées dans la *Loi sur les espèces en péril* (LEP; article 47) pour les espèces qui requièrent un plan d'action et qui sont présentes de façon régulière dans ces sites. Les mesures décrites dans le plan vont également entraîner des avantages pour d'autres espèces régulièrement présentes dans le PNPP et les LHNN pour lesquelles il existe des préoccupations quant à leur conservation.

Lorsqu'il a été déterminé que les autorités des sites peuvent mener des activités de gestion pour contribuer au rétablissement ou à la gestion de certaines espèces, des objectifs propres aux sites ont été établis dans le présent plan et représentent la contribution des sites aux objectifs présentés dans les programmes de rétablissement et les plans de gestion fédéraux. Les espèces en péril, leurs résidences et leur habitat sont protégés par la réglementation et les régimes de gestion en place dans les parcs nationaux, dans les lieux historiques nationaux, ainsi qu'en vertu de la LEP. Le plan énonce d'autres mesures qui contribueront à la survie et au rétablissement des espèces dans ces sites. Ces mesures ont été élaborées en fonction des menaces et des autres mesures précisées dans les évaluations de la situation des espèces et les documents de rétablissement fédéraux et provinciaux, ainsi que des connaissances sur la situation et les besoins de chacune des espèces à chaque site. Des mesures de surveillance des populations sont aussi précisées pour les espèces pour lesquelles des activités de gestion dans les sites peuvent contribuer à leur rétablissement.

De l'habitat essentiel est désigné pour le Petit Blongios et la Paruline orangée dans le présent plan d'action. Les mesures utilisées pour protéger ces habitats essentiels sont décrites.

Les mesures proposées dans ce plan auront une incidence socioéconomique limitée et ne posent aucune restriction à l'aménagement du territoire à l'extérieur du PNPP et des LHNN. Les coûts directs de la mise en œuvre de ce plan d'action seront assumés par Parcs Canada. Les coûts indirects devraient être minimes, tandis que les avantages comprendront des effets positifs sur l'intégrité écologique, une meilleure sensibilisation et appréciation en ce qui concerne la valeur de la biodiversité pour les Canadiens, ainsi que des possibilités de participation pour les communautés locales et les groupes autochtones.

Table des matières

Préface.....	ii
Remerciements	iii
Sommaire	iv
Table des matières.....	v
1. Contexte.....	1
1.1 Portée du plan d'action	3
2. Objectifs propres aux sites en matière de population et de répartition	9
3. Mesures de conservation et de rétablissement	10
4. Habitat essentiel.....	12
4.1. Désignation de l'habitat essentiel du Petit Blongios	13
4.1.1. Emplacement géographique	13
4.1.2. Caractéristiques biophysiques	13
4.1.3. Exemples d'activités susceptibles d'entraîner la destruction de l'habitat essentiel	13
4.2. Désignation de l'habitat essentiel de la Paruline orangée	15
4.2.1. Emplacement géographique	15
4.2.2. Habitat convenable	15
4.2.3. Exemples d'activités susceptibles d'entraîner la destruction de l'habitat essentiel	16
4.3. Mesures proposées pour protéger l'habitat essentiel	16
5. Évaluation des coûts et des avantages socioéconomiques	16
5.1. Coûts.....	16
5.2. Avantages	17
6. Mesure du progrès	18
7. Références.....	19
Annexe A : Renseignements sur les espèces, objectifs et plans de surveillance pour les espèces en péril du PNPP	28
Annexe B : Renseignements sur les espèces, objectifs et plans de surveillance pour les espèces en péril des LHNN.....	38
Annexe C : Mesures de conservation et de rétablissement qui seront prises dans le PNPP et les LHNN	40
Annexe D : Autres mesures de conservation et de rétablissement qui seront mises en œuvre au moyen de partenariats ou lorsque d'autres ressources seront accessibles ..	47
Annexe E. Effets sur l'environnement et sur les espèces non ciblées	50

1. Contexte

Le parc national du Canada de la Pointe-Pelée (PNPP) présente une superficie de 15,5 km² et se situe dans le comté d'Essex (Ontario), dans la partie la plus au sud du Canada (figure 1). Il s'agit d'un complexe de flèches de sable et de marais qui s'avance dans le lac Érié. Le parc comprend aussi l'île Middle, une île de 18,5 hectares située sur la frontière qui traverse le lac Érié entre le Canada et les États-Unis. Le parc a été établi en 1918, principalement en raison de son importance écologique comme halte pour les oiseaux migrateurs. Situé au croisement de deux importantes voies migratoires d'Amérique du Nord, le parc offre de l'habitat à plus de 380 espèces d'oiseaux et est reconnu à l'échelle internationale comme une zone importante pour la conservation des oiseaux (ZICO). Le parc accueille des milliers de visiteurs chaque année.

Le parc abrite trois types d'écosystèmes – des milieux humides, des forêts et des savanes côtières dans l'écozone carolinienne. Malgré sa faible superficie, le parc soutient une forte diversité de flore et de faune, y compris de nombreuses espèces en péril. Plus de 97 % de la région d'Essex a été altérée aux fins de l'aménagement agricole, industriel et urbain, ce qui accentue l'importance écologique et la fragilité du parc. Celui-ci est isolé des autres zones naturelles, du fait que plus de 46 millions de personnes habitent dans un rayon de 450 km du parc.

La santé et la viabilité des Premières Nations de Caldwell et de Walpole Island, leurs lieux d'importance culturelle et spirituelle et leurs possibilités économiques sont intrinsèquement liés à leurs terres et à leurs eaux traditionnelles, qui comprennent le PNPP. Ces Premières Nations et Parcs Canada partagent de nombreux intérêts, dont la protection du patrimoine naturel et culturel et le désir de favoriser l'appréciation des ressources naturelles et culturelles et de diffuser les connaissances sur ces sujets. L'élaboration du présent plan d'action a été renforcée par la participation de représentants des deux Premières Nations, qui ont contribué à la compréhension qu'a actuellement Parcs Canada des domaines d'intérêts mutuels.

En plus d'être responsable du PNPP, le directeur de l'unité de gestion du Sud-Ouest de l'Ontario de Parcs Canada est aussi responsable des lieux historiques nationaux du Canada du Niagara (LHNN). Le lieu historique national du Canada du Champ-de-Bataille-du-Fort-George est situé sur un terrain de 302 acres qui a été acquis par le ministère de la Défense nationale (MDN) en 1908, et qui était utilisé comme camp d'entraînement et champ de tir jusque dans les années 1980. Il s'agit de la propriété Lakeshore, qui est située entre St. Catharines et Niagara-on-the-Lake, le long du lac Ontario. La seule partie de la propriété qui est actuellement accessible au public est une parcelle de 41 acres, à l'extrémité ouest du site. Une partie du site est gérée par la municipalité régionale de Niagara, et contient des étangs d'épuration. Le reste du site (195 acres) contient une forêt carolinienne mature ainsi que le champ de bataille, qui sont inaccessibles au public en raison d'un risque possible de blessures causées par la présence de munitions explosives non explosées. Le lieu historique national du Canada des Casernes-de-Butler commémore plus de 150 années d'histoire militaire pendant lesquelles s'est développée la nation du Canada. Il comprend quelques bâtiments, un

champ ouvert (qui fait partie du terrain communal) et une forêt carolinienne (qui fait partie de Paradise Grove). Le lieu historique national du Canada du Fort-George est situé à côté du lieu historique national du Canada des Casernes-de-Butler et présente un habitat semblable; ce lieu constitue la deuxième moitié du terrain communal et de Paradise Grove.

La préservation ou le rétablissement de l'intégrité écologique constituent la première priorité des parcs nationaux (paragr. 8(2) de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*). Les espèces en péril, leurs résidences et leur habitat sont ainsi protégés par les règlements existants et les régimes de gestion des parcs nationaux. De plus, les interdictions de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) protégeant les individus et les résidences s'appliquent automatiquement lorsqu'une espèce est inscrite à la LEP, et l'ensemble de l'habitat essentiel dans les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux doivent recevoir une protection juridique dans les 180 jours après sa désignation.

Les mesures pour le rétablissement des espèces en péril seront intégrées au cadre des programmes permanents d'intégrité écologique de Parcs Canada. Les parcs nationaux maintiennent des programmes de surveillance et de rétablissement de l'intégrité écologique complets et rigoureux sur le plan scientifique qui sont organisés en fonction des principaux écosystèmes présents dans les parcs. Les mesures de rétablissement décrites dans le présent plan sont donc organisées dans le même esprit. Les programmes d'intégrité écologique de Parcs Canada participent au rétablissement des espèces en péril en dressant l'inventaire des espèces et en recueillant des données de surveillance, ainsi qu'en assurant la mise en œuvre de projets de restauration des habitats et d'autres mesures de conservation. Les mesures propres aux espèces décrites dans ces pages contribueront au maintien et à l'amélioration de l'intégrité écologique dans les deux sites en améliorant l'état de conservation des espèces indigènes et de leur habitat et en préservant la biodiversité.

Un certain nombre de plans et de programmes de rétablissement, de plans de gestion et de plans d'action fédéraux et provinciaux ont été préparés pour les espèces prises en compte dans le présent plan d'action. En combinaison avec les évaluations de la situation de ces espèces, ces documents fournissent une orientation pour le rétablissement de ces espèces prises individuellement, notamment des orientations stratégiques, des objectifs de rétablissement, ainsi que des mesures relatives à leur habitat essentiel et aux menaces qui pèsent sur elles. Le présent plan d'action a été élaboré et sera mis en application conformément à ces documents de rétablissement et devrait être considéré comme partie intégrante de cet ensemble de programmes et de plans interreliés.

1.1 Portée du plan d'action

La portée géographique de ce plan d'action comprend toutes les terres et les eaux de propriété fédérale régies par le PNPP, y compris l'île Middle (figure 1). La portée comprend aussi toutes les terres et les eaux se trouvant à l'intérieur des limites des trois lieux historiques nationaux qui forment les LHNN, et qui sont gérées par l'Agence Parcs Canada à titre de propriétés fédérales régies par la *Loi sur les immeubles fédéraux et les biens réels fédéraux* (figures 2 et 3). Ce plan d'action visant des espèces multiples a été rédigé exclusivement pour le PNPP et les LHNN parce que l'Agence Parcs Canada (APC) est légalement responsable des espèces en péril sur les terres et dans les eaux qu'elle administre, a le pouvoir de prendre directement des mesures de conservation et doit tenir compte de menaces, de lois et de priorités de gestion qui diffèrent de celles qui touchent les zones se trouvant à l'extérieur de ces sites.

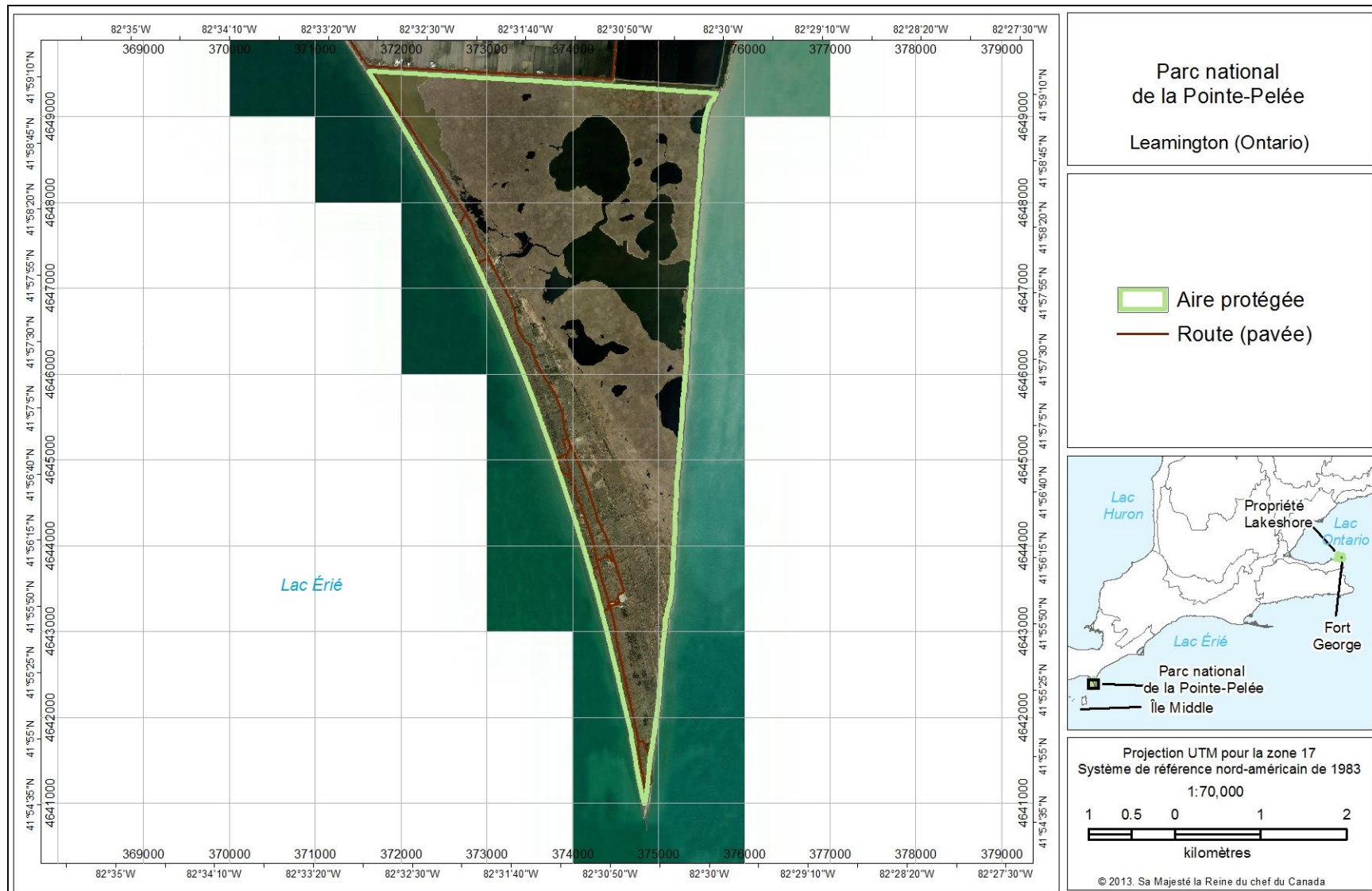


Figure 1. Partie du parc national de la Pointe-Pelée se trouvant sur la terre ferme.



Figure 2. Propriété Lakeshore incluse dans la portée du présent plan d'action, qui contient le champ de bataille du lieu national historique du Canada du Fort-George.



Figure 3. Lieu historique national du Fort-George et lieu historique national des Casernes-de-Butler inclus dans la portée du présent plan d'action.

Le présent plan d'action vise les espèces inscrites à la LEP qui sont présentes régulièrement dans le PNPP et les LHNN pour lesquelles un plan d'action est requis en vertu de la LEP (art. 47), ainsi que d'autres espèces pour lesquelles il existe des préoccupations quant à leur conservation (tableaux 1 et 2). Cette approche répond aux exigences légales de la LEP et permet à l'Agence Parcs Canada de disposer d'un plan exhaustif pour la conservation et le rétablissement de ces espèces dans ces sites. Ce plan sera mis à jour au besoin pour satisfaire aux exigences de la LEP en matière de plan d'action.

Tableau 1. Espèces visées par le plan d'action présentes dans le PNPP.

Espèce	Nom scientifique	Statut selon le COSEPAC	Statut selon l'annexe 1 de la Loi sur les espèces en péril
Moucherolle vert	<i>Empidonax virescens</i>	En voie de disparition	En voie de disparition
Carmantine d'Amérique	<i>Justicia americana</i>	Menacée	Menacée
Tortue mouchetée (population des Grands Lacs et du Saint-Laurent)	<i>Emydoidea blandingii</i>	Menacée	Menacée
Noyer cendré	<i>Juglans cinerea</i>	En voie de disparition	En voie de disparition
Paruline du Canada	<i>Cardellina canadensis</i>	Menacée	Menacée
Fouille-roche gris	<i>Percina copelandi</i>	Menacée	Menacée
Martinet ramoneur	<i>Chaetura pelagica</i>	Menacée	Menacée
Ptéléa trifolié	<i>Ptelea trifoliata</i>	Menacée	Menacée
Micocoulier rabougri	<i>Celtis tenuifolia</i>	Menacée	Menacée
Couleuvre fauve de l'Est (population carolinienne)	<i>Pantherophis gloydi</i>	En voie de disparition	En voie de disparition
Tortue musquée	<i>Sternotherus odoratus</i>	Préoccupante	Menacée
Ligumie pointue	<i>Ligumia nasuta</i>	En voie de disparition	En voie de disparition
Oponce de l'Est	<i>Opuntia humifusa</i>	En voie de disparition	En voie de disparition
Engoulevent bois-pourri	<i>Antrostomus vociferus</i>	Menacée	Menacée
Scinque pentaligne	<i>Plestiodon fasciatus</i>	En voie de disparition	En voie de disparition
Paruline à ailes dorées	<i>Vermivora chrysoptera</i>	Menacée	Menacée
Bruant de Henslow	<i>Ammodramus henslowii</i>	En voie de disparition	En voie de disparition
Paruline à capuchon	<i>Setophaga citrina</i>	Non en péril	Menacée
Chicot févier	<i>Gymnocladus dioicus</i>	Menacée	Menacée
Râle élégant	<i>Rallus elegans</i>	En voie de disparition	En voie de disparition
Paruline de Kirtland	<i>Setophaga kirtlandii</i>	En voie de disparition	En voie de disparition
Sucet de lac	<i>Erimyzon sucetta</i>	En voie de disparition	En voie de disparition

Espèce	Nom scientifique	Statut selon le COSEPAC	Statut selon l'annexe 1 de la Loi sur les espèces en péril
Couleuvre d'eau du lac Érié	<i>Nerodia sipedon insularum</i>	Préoccupante	En voie de disparition
Petit Blongios	<i>Ixobrychus exilis</i>	Menacée	Menacée
Petite chauve-souris brune	<i>Myotis lucifugus</i>	En voie de disparition	En voie de disparition
Pie-grièche migratrice de la sous-espèce <i>migrans</i>	<i>Lanius ludovicianus migrans</i>	Menacée	Menacée
Chauve-souris nordique	<i>Myotis septentrionalis</i>	En voie de disparition	En voie de disparition
Moucherolle à côtés olive	<i>Contopus cooperi</i>	Menacée	Menacée
Pluvier siffleur de la sous-espèce <i>circumcinctus</i>	<i>Charadrius melodus circumcinctus</i>	En voie de disparition	En voie de disparition
Paruline orangée	<i>Protonotaria citrea</i>	En voie de disparition	En voie de disparition
Bécasseau maubèche de la sous-espèce <i>rufa</i>	<i>Calidris canutus rufa</i>	En voie de disparition	En voie de disparition
Mûrier rouge	<i>Morus rubra</i>	En voie de disparition	En voie de disparition
Pic à tête rouge	<i>Melanerpes erythrocephalus</i>	Menacée	Menacée
Tortue-molle à épines	<i>Apalone spinifera</i>	Menacée	Menacée
Andersonie charmante	<i>Bryoandersonia illecebra</i>	En voie de disparition	En voie de disparition
Lépisosté tacheté	<i>Lepisosteus oculatus</i>	Menacée	Menacée
Tortue ponctuée ³	<i>Clemmys guttata</i>	En voie de disparition	En voie de disparition
Pipistrelle de l'Est	<i>Perimyotis subflavus</i>	En voie de disparition	En voie de disparition
Camassie faux-scille	<i>Camassia scilloides</i>	Menacée	Menacée
Frêne bleu	<i>Fraxinus quadrangulata</i>	Préoccupante	Préoccupante
Paruline azurée	<i>Setophaga cerulea</i>	En voie de disparition	Préoccupante
Rosier sétigère	<i>Rosa setigera</i>	Préoccupante	Préoccupante
Taupe à queue glabre	<i>Scalopus aquaticus</i>	Préoccupante	Préoccupante
Brochet vermiculé	<i>Esox americanus vermiculatus</i>	Préoccupante	Préoccupante
Paruline hochequeue	<i>Parkesia motacilla</i>	Préoccupante	Préoccupante
Monarque	<i>Danaus plexippus</i>	Préoccupante	Préoccupante
Tortue géographique	<i>Graptemys geographica</i>	Préoccupante	Préoccupante
Faucun pèlerin de la sous-espèce <i>anatum</i> et <i>tundrius</i>	<i>Falco peregrinus anatum/tundrius</i>	Préoccupante	Préoccupante
Quiscale rouilleux	<i>Euphagus carolinus</i>	Préoccupante	Préoccupante
Hibou des marais	<i>Asio flammeus</i>	Préoccupante	Préoccupante
Tortue serpentine	<i>Chelydra serpentina</i>	Préoccupante	Préoccupante

³ Les espèces disparues des sites sont seulement incluses dans le plan si une réintroduction est envisagée comme mesure de rétablissement pour ces espèces.

Espèce	Nom scientifique	Statut selon le COSEPAC	Statut selon l'annexe 1 de la Loi sur les espèces en péril
Ketmie des marais	<i>Hibiscus moscheutos</i>	Préoccupante	Préoccupante
Crapet sac-à-lait	<i>Lepomis gulosus</i>	En voie de disparition	Préoccupante
Paruline polyglotte de la sous-espèce <i>virens</i>	<i>Icteria virens virens</i>	En voie de disparition	Préoccupante
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	Menacée	Non inscrite
Goglu des prés	<i>Dolichonyx oryzivorus</i>	Menacée	Non inscrite
Escargot-forestier écharge	<i>Allogona profunda</i>	En voie de disparition	Non inscrite
Bécasseau roussâtre	<i>Tryngites subruficollis</i>	Préoccupante	Non inscrite
Carex dense	<i>Carex cumolata</i>	Non évaluée	Non inscrite
Sturnelle des prés	<i>Sturnella magna</i>	Menacée	Non inscrite
Pioui de l'Est	<i>Contopus virens</i>	Préoccupante	Non inscrite
Grèbe esclavon	<i>Podiceps auritus</i>	Préoccupante	Non inscrite
Grive des bois	<i>Hylocichla mustelina</i>	Menacée	Non inscrite

Tableau 2. Espèces visées par le plan d'action présentes dans les LHNN.

Espèce	Nom scientifique	Statut selon le COSEPAC	Statut selon l'annexe 1 de la Loi sur les espèces en péril
Noyer cendré	<i>Juglans cinerea</i>	En voie de disparition	En voie de disparition
Martinet ramoneur	<i>Chaetura pelagica</i>	Menacée	Menacée
Cornouiller fleuri	<i>Cornus florida</i>	En voie de disparition	En voie de disparition
Paruline à capuchon	<i>Setophaga citrina</i>	Non en péril	Menacée
Aster à rameaux étalés	<i>Eurybia divaricata</i>	Menacée	Menacée
Couleuvre tachetée	<i>Lampropeltis triangulum</i>	Préoccupante	Préoccupante
Monarque	<i>Danaus plexippus</i>	Préoccupante	Préoccupante
Tortue serpentine	<i>Chelydra serpentina</i>	Préoccupante	Préoccupante
Hirondelle de rivage	<i>Riparia riparia</i>	Menacée	Non inscrite
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	Menacée	Non inscrite
Goglu des prés	<i>Dolichonyx oryzivorus</i>	Menacée	Non inscrite
Chêne de Shumard	<i>Quercus shumardii</i>	Préoccupante	Non inscrite

2. Objectifs propres aux sites en matière de population et de répartition

On a évalué la possibilité pour l'APC de prendre dans les sites des mesures de gestion qui contribueront au rétablissement de chacune des espèces. Des objectifs propres aux sites en matière de population et de répartition ont été définis (annexes A et B) afin de préciser de quelle façon les sites peuvent contribuer à la réalisation des objectifs nationaux présentés dans les programmes de rétablissement et les plans de gestion fédéraux. Comme elles sont directement liées aux objectifs en matière de population et de répartition des sites, les activités de surveillance sont répertoriées aux annexes A

et B plutôt que dans les tableaux des mesures de rétablissement (annexes C et D). Dans les cas où il est peu probable que le site contribue au rétablissement d'une espèce, les objectifs et les mesures de rétablissement propres au site pourraient se limiter aux mesures de protection établies dans la *Loi sur les parcs nationaux du Canada* et la LEP, et la surveillance des populations ainsi que la préservation et la restauration de leur habitat seraient alors réalisées par l'intermédiaire du régime de gestion du site. Pour bon nombre d'espèces, les objectifs en matière de population et de répartition établis dans ce plan d'action à l'échelle du PNPP ou des LHNN ne sont pas significatifs pour diverses raisons, notamment : 1) les menaces ne peuvent pas être maîtrisées ou sont inexistantes dans ces sites (p. ex. propagation généralisée d'une maladie, altérations du rivage du lac Érié, pertes d'habitat d'hivernage ailleurs); 2) l'espèce est seulement de passage; 3) la population du site représente une infime partie de la répartition de l'espèce au Canada, ou est inconnue ou non confirmée.

3. Mesures de conservation et de rétablissement

Quand on tient compte du nombre d'espèces rares, menacées ou en voie de disparition à l'intérieur de ces sites, les défis peuvent paraître insurmontables. Le parc représente l'un des seuls milieux naturels restants dans la région, et il est complètement isolé des autres zones naturelles en raison de l'agriculture et de l'étalement urbain. Le marais, l'un des plus grands marais protégés des Grands Lacs, a aussi été isolé du cours des ruisseaux qui y étaient reliés autrefois. Les répercussions écologiques des activités passées d'aménagement et de récréation comprennent l'introduction de diverses espèces végétales exotiques et envahissantes ainsi que d'animaux féroces, des effets accrus d'espèces surabondantes, l'altération du régime des feux et du régime hydrologique, la disparition de plusieurs espèces et l'introduction de contaminants tels que le DDT. Toutefois, depuis le début des années 1970, le PNPP travaille avec des partenaires et des bénévoles pour améliorer la santé écologique du parc et augmenter les possibilités de soutenir le rétablissement de bon nombre de ces espèces. La vaste clientèle du parc peut être sensibilisée et mise à contribution en ce qui concerne les activités de rétablissement des espèces, par l'entremise d'activités de science citoyenne, de bénévoles et de partenariats. L'intérêt des universitaires pour le parc se traduit par une source constante d'activités de recherche et d'études qui visent à obtenir de meilleures mesures de gestion et de restauration. En outre, les installations des visiteurs ont été réaménagées et sont constamment améliorées en vue d'offrir des expériences mémorables et de protéger en même temps les espèces et les habitats du parc.

Le processus d'élaboration du plan d'action a défini des mesures pour atteindre les objectifs en matière de population et de répartition dans les sites, ainsi que les mesures requises pour protéger les espèces et acquérir des connaissances sur celles-ci. Un processus de priorisation a été utilisé pour déterminer les mesures qui seront prises par les sites (annexe C) et celles qui seront prises dans le cadre de partenariats ou lorsque des ressources additionnelles seront disponibles (annexe D). Ce processus a principalement considéré l'efficacité des mesures sur le plan écologique tout en tenant compte des possibilités de rehausser l'expérience des visiteurs du parc, des possibilités

d'augmenter la sensibilisation aux espèces en péril par l'entremise de relations externes, ainsi que des possibilités et contraintes budgétaires. Lorsque possible, Parcs Canada utilise une approche écosystémique en priorisant les actions qui sont bénéfiques pour plusieurs espèces en même temps de façon à protéger et à rétablir les espèces en péril d'une manière efficace et efficiente.

Ces mesures s'inscrivent dans cinq volets : restauration de l'habitat, gestion active, gestion des espèces envahissantes, combler les lacunes dans les connaissances, et collaboration.

Restauration de l'habitat

Le PNPP entend restaurer les deux types d'habitat qui sont les plus vulnérables et qui, ensemble, abritent près de la moitié des espèces en péril du parc – la savane du cordon sablonneux du lac Érié (SCSLE) et le marais d'eau douce. Le parc continuera d'apporter des améliorations à l'habitat des espèces en péril qui dépendent de la savane en éliminant les buissons envahissants, en enlevant les espèces envahissantes, en réalisant des brûlages dirigés et en plantant des espèces indigènes. Ces efforts ont déjà amélioré le sort de plantes héliophiles telles que l'oponce de l'Est et d'oiseaux d'habitat découvert comme le Bruant de Henslow. Un plan de restauration du marais ciblera les principales menaces qui pèsent sur celui-ci, dont la baisse de la qualité de l'eau et les espèces envahissantes. En atténuant ces menaces, le PNPP s'attend à assurer la persistance de nombreuses espèces en péril du marais.

Gestion active

Bien que la restauration d'habitat soit importante pour bon nombre d'espèces en péril à la pointe Pelée, des besoins individuels demeurent pour certaines espèces. Les mesures de gestion active comprendront la création d'habitat de nidification et d'hibernation pour la couleuvre fauve de l'Est, l'installation de nichoirs pour la Paruline orangée, la protection des sites connus de nidification des tortues et l'exploration de la possibilité de réintroduire des tortues en péril. L'éducation du public et la signalisation indiquant la présence du Goglu des prés favoriseront la sensibilisation à l'espèce et les activités d'intendance visant à protéger celle-ci dans les LHNN, tandis que des programmes de protection semblables permettront d'assurer la nidification en toute sécurité du Pluvier siffleur au PNPP.

Gestion des espèces envahissantes

À l'heure actuelle, le parc gère la surabondance de cerfs de Virginie (*Odocoileus virginianus*) vivant sur la terre ferme dans le PNPP et de Cormorans à aigrettes (*Phalacrocorax auritus*) sur l'île Middle, en raison de la menace que posent ces espèces pour les espèces en péril et l'intégrité écologique globale du parc. Depuis 2009, les activités de gestion sur l'île Middle ont donné lieu à une réduction considérable de la perte de couvert forestier sain ainsi qu'à une augmentation des populations d'espèces en péril telles que le chicot févier, le ptéléa trifolié et la camassie faux-scille. Sans prédateurs historiques comme les loups, les cougars et les ours, la gestion des cerfs de Virginie devra se poursuivre pour protéger les communautés végétales du parc. L'élaboration et l'adoption d'un plan de gestion des espèces

envahissantes permettront au PNPP de cibler les espèces prioritaires qui menacent les espèces en péril et leur habitat. Des programmes ciblés viseront à lutter contre des espèces végétales exotiques envahissantes telles que la salicaire commune (*Lythrum salicaria*) dans le marais du PNPP et l'alliaire officinale (*Alliaria petiolata*) dans les LHNN. Les espèces d'arbres en péril comme le mûrier rouge et le noyer cendré sont au bord de la disparition à cause de l'hybridation avec des espèces exotiques plantées, qui seront enlevées aux deux sites.

Comblant les lacunes dans les connaissances

Des activités de recherche et de surveillance sont nécessaires pour obtenir les connaissances actuellement manquantes qui sont nécessaires pour élaborer des programmes pour certaines espèces en péril. Bon nombre de ces mesures exigent des partenariats et/ou du financement supplémentaire, et seront renforcées par la possibilité de travailler avec la communauté universitaire et les programmes de science citoyenne. Le champignon de l'antracnose pourrait menacer le cornouiller fleuri dans les LHNN, et une étude visera à évaluer si des mesures d'atténuation sont nécessaires pour protéger cette espèce à l'avenir. Dans le PNPP, une étude sera mise sur pied pour évaluer la menace que présentent des espèces de plantes envahissantes pour le carex dense sur l'île Middle, l'unique endroit où il se trouve au Canada. Des études visant à mieux connaître les populations et l'habitat des chauves-souris en péril, de l'andersonie charmante et de la ligumie pointue, ainsi que les menaces pesant sur ces espèces, sont aussi prévues.

Collaboration

L'expérience des visiteurs et les possibilités de sensibiliser ceux-ci sont au centre du présent plan d'action. Bien que le PNPP puisse accroître l'habitat disponible pour les monarques, il ne constitue qu'une petite halte parmi d'autres pour cette espèce migratrice. Par l'entremise du programme d'éducation – une exposition de spécimens vivants et des randonnées d'interprétation – le parc peut contribuer à la conservation globale des monarques en sensibilisant le public et en encourageant des mesures telles que la plantation de sources de nectar et d'asclépiades. En outre, la réussite de la restauration de la savane du cordon sablonneux du lac Érié (SCSLE) repose sur l'engagement de la collectivité. Dans le cadre d'un partenariat avec des écoles secondaires locales, les élèves recueillent des graines indigènes au parc, les plantent dans des serres et reviennent établir les semis dans des sites de restauration. Plus de 66 000 semis en motte ont été plantées, dans l'espoir que ce programme aide à soutenir les sites de la SCSLE pendant longtemps. Enfin, les mesures visant à soutenir le rétablissement du Goglu des prés aux LHNN passent exclusivement par l'éducation et l'engagement du public, soit par l'élaboration d'expositions visant à informer le public et à engager celui-ci dans des activités de science citoyenne dans le cadre d'un programme de surveillance des oiseaux nicheurs.

4. Habitat essentiel

En vertu de la LEP, l'habitat essentiel est défini comme « l'habitat nécessaire à la survie ou au rétablissement d'une espèce sauvage inscrite, qui est désigné comme tel dans un programme de rétablissement ou un plan d'action élaboré à l'égard de l'espèce »

(LEP, paragr. 2(1)). Au moment de la rédaction du présent document, il a été possible de désigner de l'habitat essentiel additionnel dans le PNPP pour le Petit Blongios et la Paruline orangée. L'habitat essentiel de nombreuses espèces dans le PNPP a déjà été désigné dans les programmes de rétablissement de ces espèces, et celui du cornouiller fleuri a été désigné dans les LHNN; davantage d'habitat essentiel sera désigné à l'avenir dans la mesure du possible. Dans les cas où la désignation de l'habitat essentiel n'est pas terminée, celle-ci le sera dans un plan d'action à venir ou révisé ou dans un programme de rétablissement révisé. Pour obtenir des précisions, veuillez consulter le calendrier des études des programmes de rétablissement concernés.

4.1. Désignation de l'habitat essentiel du Petit Blongios

4.1.1. Emplacement géographique

Une zone à l'intérieur et autour de l'étang Girardin est désignée comme habitat essentiel pour le Petit Blongios. L'habitat essentiel a été désigné selon la méthode décrite dans le programme de rétablissement et il comprend tout l'habitat convenable dans un rayon de 500 m autour de deux mentions de nidification confirmées en 2005.

4.1.2. Caractéristiques biophysiques

Les caractéristiques biophysiques de l'habitat essentiel du Petit Blongios dans le PNPP correspondent aux caractéristiques désignées dans le programme de rétablissement.

Les caractéristiques biophysiques de l'habitat de reproduction convenable pour le Petit Blongios sont :

- milieux humides permanents (marais et marécages arbustifs situés sous la ligne des hautes eaux) **ET**
- végétation herbacée ou ligneuse émergente, haute et robuste, parsemée de zones d'eaux libres (caractéristique de l'hémimaraïs) **ET**
- fluctuations du niveau d'eau s'apparentant à un régime naturel.

4.1.3. Exemples d'activités susceptibles d'entraîner la destruction de l'habitat essentiel

Les exemples d'activités susceptibles de détruire l'habitat essentiel du Petit Blongios sont conformes aux exemples du programme de rétablissement :

Description de l'activité	Description des effets
Remblai, déblai ou drainage de milieux humides (p. ex. aménagement d'infrastructures et construction, extraction superficielle de minéraux, extraction souterraine de minéraux ou d'hydrocarbures, dragage et canalisation)	• Perte directe de milieux humides; • Modification du régime hydrologique (p. ex. niveau d'eau); • Création de conditions non convenables pour la croissance d'une végétation de milieu humide; • Introduction de plantes exotiques ou envahissantes.

Activités provoquant du ruissellement, lequel entraîne des particules de sol, ce qui mène à une augmentation de la turbidité de l'eau ou de l'apport de nutriments (p. ex. culture de terres adjacentes à un milieu humide en absence d'une zone tampon végétale adéquate)	• Prolifération de la végétation (flottante et/ou émergente) associée à l'eutrophisation; • Altération de l'habitat (p. ex. une turbidité accrue est liée à une diminution du succès dans la quête de nourriture).
Introduction d'espèces envahissantes de plantes, de poissons et d'invertébrés	• Altération de l'habitat (p. ex. baisse du succès dans la quête de nourriture en raison d'une turbidité accrue de l'eau ou d'une diminution de la disponibilité des proies; • Modification de l'environnement de construction des nids (p. ex. changement de la structure et/ou de la composition de la végétation).
Utilisation répétée de véhicules et d'embarcations à moteur à l'intérieur ou à proximité des milieux humides	• Dégradation de l'habitat (érosion); • Création de vagues pouvant inonder les nids (réduction de l'habitat convenable pour la reproduction).
Brûlage dirigé ou autres moyens d'éliminer la végétation naturelle dans les milieux humides	Élimination d'éléments utilisés pour la construction du nid ou d'autres activités (p. ex. alimentation).
Dépôt de substances nocives (incluant la neige), directement (dans l'eau) ou indirectement (en amont, sur le sol).	• Diminution de la qualité de l'eau (p. ex. turbidité, pollution), laquelle entraîne la diminution de la disponibilité des proies et du succès de l'alimentation; • Bioaccumulation des substances toxiques dans les plumes et les œufs.
Construction d'infrastructures (p. ex. routes, maisons, rampes de mise à l'eau) favorisant l'accès à l'habitat essentiel	• Perturbation des activités de reproduction par une utilisation accrue du marais (diminution de la superficie d'habitat convenable à la reproduction); • Peut mener à une augmentation de la prédation en facilitant l'accès aux nids;

	• Occurrence accrue d'autres menaces (p. ex. les collisions).
Présence de bétail qui élimine ou piétine la végétation	Destruction de végétation aquatique émergente (directement et par l'érosion et le compactage du sol)

Les activités requises pour gérer, inspecter et entretenir l'infrastructure existante qui n'est pas désignée comme étant de l'habitat essentiel, mais dont l'empreinte peut se trouver dans des unités d'habitat essentiel désignées ou être adjacente à ces unités ne sont pas des activités susceptibles d'entraîner la destruction de l'habitat essentiel, dans la mesure où elles sont menées d'une manière cohérente avec la conservation de l'habitat essentiel du Petit Blongios. De plus, la gestion des milieux humides à des fins de conservation des espèces sauvages n'entraîne habituellement pas la destruction de l'habitat essentiel, si les mesures de gestion sont mises en œuvre lorsque les oiseaux ne sont pas présents dans l'habitat (après la migration).

4.2. Désignation de l'habitat essentiel de la Paruline orangée

4.2.1. Emplacement géographique

Une zone de forêt marécageuse dans le PNPP a été désignée comme habitat essentiel de la Paruline orangée. L'habitat essentiel a été désigné selon la méthode décrite dans le programme de rétablissement et répond au critère d'occupation, d'après les indices de nidification observés en 2011 et 2012. L'habitat essentiel est composé de l'habitat convenable dans un rayon de 300 m de la mention de nidification confirmée en 2012.

4.2.2. Habitat convenable

L'habitat convenable de la Paruline orangée dans le PNPP correspond aux caractéristiques de l'habitat convenable désigné dans le programme de rétablissement. L'habitat convenable de la Paruline orangée a été désigné d'après le système de classification écologique des terres (CET) de l'Ontario (tiré de Lee *et al.*, 1998), et comprend les désignations d'écosites suivantes :

- Forêt décidue à érable à sucre sur sol frais à humide (FOD6)
- Forêt décidue de basse terre sur sol frais à humide (FOD7)
- Marécage de feuillus à chêne à sol minéral (SWD1)
- Marécage de feuillus à frêne à sol minéral (SWD2)
- Marécage de feuillus à érable à sol minéral (SWD3)
- Marécage de feuillus à sol minéral (SWD4)
- Marécage de feuillus à frêne à sol organique (SWD5)
- Marécage de feuillus à érable à sol organique (SWD6)
- Marécage de feuillus à bouleau et peuplier à sol organique (SWD7)
- Fourré marécageux à sol minéral : types de végétation à saule (SWT2-2) et à céphalanthe occidental (SWT2-4)
- Fourré marécageux à sol organique : types de végétation à saule (SWT3-2) et à céphalanthe occidental (SWT3-4)

L'habitat essentiel exclut les structures artificielles existantes (mis à part les nichoirs), ou les communautés végétales marquées par l'activité humaine (désignations de terres influencées par des facteurs anthropiques, telles que décrites dans Lee *et al.* [1998] ou dans des catalogues de CET subséquents).

4.2.3. Exemples d'activités susceptibles d'entraîner la destruction de l'habitat essentiel

Les exemples d'activités susceptibles de détruire l'habitat essentiel de la Paruline orangée sont conformes aux exemples du programme de rétablissement. Les activités susceptibles d'entraîner la destruction de l'habitat essentiel de la Paruline orangée et de ses caractéristiques sont celles qui causent des altérations radicales ou durables des régimes hydrologiques normaux (p. ex. drainage des milieux humides, construction de barrages, remblai de basses terres marécageuses et des marais connexes) ou toute réduction de la fermeture complète du couvert forestier. Ces activités comprennent, sans toutefois s'y limiter :

- coupes d'écrémage qui visent à éliminer les arbres de grand diamètre;
- construction de nouvelles infrastructures (bâtiments, routes, sentiers, voies piétonnières, etc.);
- amélioration et/ou entretien des infrastructures existantes;
- introduction délibérée d'espèces envahissantes non indigènes dans l'habitat essentiel;
- récolte de bois de chauffage, sauf si cette activité est effectuée dans le cadre d'un plan de gestion prescrit qui tient compte des besoins de la Paruline orangée en matière d'habitat et de reproduction.

4.3. Mesures proposées pour protéger l'habitat essentiel

L'habitat essentiel désigné dans le présent plan d'action et dans les autres documents de rétablissement sera protégé juridiquement dans le PNPP et les LHNN aux termes de l'article 58 de la LEP.

5. Évaluation des coûts et des avantages socioéconomiques

En vertu de la *Loi sur les espèces en péril*, la ministre fédérale responsable est tenue d'effectuer une « évaluation des répercussions socioéconomiques de [la] mise en œuvre [du plan d'action] et des avantages en découlant ».

5.1. Coûts

Le coût total de mise en œuvre du plan d'action sera assumé par Parcs Canada à même les crédits affectés aux salaires et aux biens et services. Le coût total comprend les coûts salariaux différentiels, le matériel, l'équipement et les marchés de services professionnels pour les mesures décrites aux annexes C et D. Par conséquent, à la suite de la mise en œuvre du plan, les partenaires, les intervenants ou les Premières Nations ne doivent s'attendre à aucun coût socioéconomique important. Les mesures décrites à l'annexe D pourront être appuyées par des ressources ou des partenariats supplémentaires.

Bon nombre des mesures proposées seront intégrées aux activités de gestion des sites, et les coûts additionnels seront réduits au minimum. Ces coûts que devra assumer le gouvernement seront couverts par la priorisation des fonds et des crédits salariaux existants aux sites, et il n'en résultera donc aucun coût additionnel pour la société.

Le plan d'action ne s'applique qu'aux terres et aux eaux du PNPP et des LHNN et n'entraîne aucune restriction quant à l'utilisation des terres à l'extérieur de ces sites; c'est pourquoi il ne donne lieu à aucun coût socioéconomique pour le public. Toutefois, les activités des visiteurs sur les terres et les eaux du parc peuvent faire l'objet de restrictions mineures afin de protéger et de rétablir les espèces en péril.

5.2. Avantages

Les mesures présentées dans le présent plan d'action pour le PNPP et les LHNN contribueront à l'atteinte des objectifs des programmes de rétablissement des espèces menacées et en voie de disparition, ainsi qu'à l'atteinte des objectifs de gestion des espèces préoccupantes. Ces mesures devraient contribuer à préserver l'intégrité écologique et, pour les visiteurs et la population en général, à accroître les occasions d'apprécier les sites et la présence des espèces concernées. Ce plan d'action renferme des mesures qui pourraient apporter des avantages pour les Canadiens, notamment les effets positifs de la biodiversité et la valeur que les personnes accordent à la préservation de la biodiversité.

Les mesures proposées visent l'adoption d'une approche équilibrée de réduction ou d'élimination des menaces qui pèsent sur les populations des espèces en péril et leur habitat, et comprennent la protection des individus et de leur habitat (p. ex. restrictions de l'activité humaine dans les zones occupées par ces espèces, combinées aux activités courantes de recherche et de surveillance), un possible nouvel établissement d'espèces autrefois présentes et l'amélioration de la sensibilisation du public et des mesures d'intendance du milieu (p. ex. signalisation, programmes destinés aux visiteurs, et diffusion de faits saillants dans les médias).

Les avantages économiques potentiels du rétablissement des espèces en péril dans les sites ciblés sont difficiles à quantifier, car bon nombre des avantages tirés des espèces sauvages sont des produits non marchands qu'il est difficile d'évaluer en termes financiers. Toutes les espèces sauvages, quelles qu'elles soient, ont une valeur intrinsèque et extrinsèque et sont appréciées par les Canadiens pour des raisons esthétiques, culturelles, spirituelles, récréatives, pédagogiques, historiques, économiques, médicales, écologiques et scientifiques. La conservation des espèces sauvages en péril est un élément important de l'engagement du gouvernement du Canada à conserver la diversité biologique, et elle est importante pour la richesse économique et naturelle du Canada d'aujourd'hui et de demain.

La mise en œuvre du plan d'action devrait aussi procurer des avantages aux visiteurs du parc, aux résidents locaux et aux groupes autochtones. Certaines activités

contenues dans le plan pourraient offrir des possibilités aux résidents locaux de participer au rétablissement d'espèces en péril et d'établir des collaborations et des partenariats communautaires pour le rétablissement de ces espèces. Ces avantages devraient être répartis de manière relativement égale entre les personnes et les collectivités locales, et les possibilités de participation seront accessibles à tous les résidents locaux. Parmi ces possibilités, on compte des occasions d'apprendre sur les espèces en péril importantes sur le plan culturel, de participer aux activités de conservation pour les visiteurs et les collectivités locales, d'intégrer les connaissances traditionnelles autochtones aux questions de conservation dans le PNPP et d'accroître la sensibilisation à la culture et aux valeurs autochtones auprès des résidents locaux et des visiteurs des sites. Ce faisant, le plan appuie également l'un des buts de la *Loi sur les espèces en péril*, voulant « que les connaissances traditionnelles des peuples autochtones du Canada devraient être prises en compte pour découvrir quelles espèces sauvages peuvent être en péril et pour l'élaboration et la mise en œuvre des mesures de rétablissement ».

6. Mesure du progrès

L'évaluation des progrès réalisés dans la mise en œuvre des mesures présentées à l'annexe C servira de fondement au rapport sur l'application du plan d'action (exigé aux termes de l'article 55 de la LEP). L'évaluation des progrès réalisés dans l'atteinte des objectifs en matière de population et de répartition dans les sites concernés servira de fondement au rapport sur les répercussions écologiques et socioéconomiques du plan d'action.

7. Références

Beauchamp, J., A.L. Boyko, S. Dunn, D. Hardy, P.L. Jarvis et S.K. Staton. 2012. Management plan for the Grass Pickerel (*Esox americanus vermiculatus*) in Canada. *Species at Risk Act* Management Plan Series. Fisheries and Oceans Canada, Ottawa. vii + 47 pp. (Également disponible en français : Beauchamp, J., A.L. Boyko, S. Dunn, D. Hardy, P.L. Jarvis, et S.K. Staton. 2012. Plan de gestion du brochet vermiculé (*Esox americanus vermiculatus*) au Canada. Série de Plans de gestion de la *Loi sur les espèces en péril*. Pêches et Océans Canada, Ottawa. vii + 52 p.)

DFO. 2011. Recovery Potential Assessment of Lake Chubsucker (*Erimyzon sucetta*) in Canada. DFO Can. Sci. Advis. Sec. Sci. Advis. Rep. 2011/033. (Également disponible en français : MPO. 2011. Évaluation du potentiel de rétablissement du sucet de lac (*Erimyzon sucetta*) au Canada. Secr. can. de consult. sci. du MPO, Avis sci. 2011/033.)

DFO. 2013. Recovery Strategy for the Channel Darter (*Percina copelandi*) in Canada. *Species at Risk Act* Recovery Strategy Series. Fisheries and Oceans Canada, Ottawa. Viii + 82 pp. (Également disponible en français : MPO. 2013. Programme de rétablissement du fouille-roche gris (*Percina copelandi*) au Canada. Série des programmes de rétablissement de la *Loi sur les espèces en péril*. Pêches et Océans Canada, Ottawa. viii + 84 p.)

Donley, R.N., J. Jalava et J. van Overbeeke. 2013. Management Plan for the Shumard Oak (*Quercus shumardii*) in Ontario. Ontario Management Plan Series. Prepared for the Ontario Ministry of Natural Resources, Peterborough, Ontario. v + 59 pp.

Doubt, J. 2005. Recovery Strategy for the Spoon-leaved Moss (*Bryoandersonia illecebra*) in Canada. v + 30 pp. (Également disponible en français : Doubt, J. 2005. Programme de rétablissement de l'andersonie charmante (*Bryoandersonia illecebra*) au Canada. v + 34 p.)

Dougan & Associates, V. L. McKay, B. C. Hutchinson et P. Nantel. 2010. Recovery Strategy for the Eastern Prickly Pear Cactus (*Opuntia humifusa*) in Canada. *Species at Risk Act* Recovery Strategy Series. Parks Canada Agency, Ottawa. viii +19 pp. (Également disponible en français : Dougan & Associates, V. L. McKay, B. C. Hutchinson et P. Nantel. 2010. Programme de rétablissement de l'oponce de l'Est (*Opuntia humifusa*) au Canada. Série des programmes de rétablissement, *Loi sur les espèces en péril*. Agence Parcs Canada, Ottawa. ix +19 p.)

Edwards, A.L. et S.K. Staton. 2009. Management plan for the Blackstripe Topminnow, Pugnose Minnow, Spotted Sucker and Warmouth in Canada. *Species at Risk Act* Management Plan Series. Fisheries and Oceans Canada, Ottawa. viii + 43 pp. (Également disponible en français : Edwards, A.L. et S.K. Staton. 2009. Plan de gestion pour le fondule rayé, le petit-bec, le meunier tacheté et le crapet sac-à-lait au Canada. Série des plans de gestion de la *Loi sur les espèces en péril*. Pêches et Océans Canada, Ottawa. vii + 49 p.)

Environment Canada. 2006. Recovery Strategy for the Kirtland's Warbler (*Dendroica kirtlandii*) in Canada. *Species at Risk Act Recovery Strategy Series*. Environment Canada, Ottawa. vi + 23 pp. (Également disponible en français : Environnement Canada. 2006. Programme de rétablissement de la Paruline de Kirtland (*Dendroica kirtlandii*) au Canada. Série de Programmes de rétablissement de la *Loi sur les espèces en péril*. Environnement Canada, Ottawa. vi + 25 p.)

Environment Canada. 2007. Addendum to the Final Recovery Strategy for the Piping Plover (*Charadrius melodus circumcinctus*) in Canada. *Species at Risk Act Recovery Strategy Series*. Environment Canada, Ottawa. 12 pp. (Également disponible en français : Environnement Canada. 2007. Addenda à la version finale du Programme de rétablissement du Pluvier siffleur (*Charadrius melodus circumcinctus*) au Canada portant sur la désignation de l'habitat essentiel. Série de Programmes de rétablissement de la *Loi sur les espèces en péril*. Environnement Canada, Ottawa. 12 p.)

Environment Canada. 2010. Amended Recovery Strategy for the Henslow's Sparrow (*Ammodramus henslowii*) in Canada. *Species at Risk Act Recovery Strategy Series*. Environment Canada, Ottawa. Vi + 23 pp. (Également disponible en français : Environnement Canada. 2010. Programme de rétablissement modifié du Bruant de Henslow (*Ammodramus henslowii*) au Canada. Série de Programmes de rétablissement de la *Loi sur les espèces en péril*. Environnement Canada, Ottawa. vii + 25 p.)

Environment Canada. 2010. Recovery Strategy for the Butternut (*Juglans cinerea*) in Canada. *Species at Risk Act Recovery Strategy Series*. Environment Canada, Ottawa. vii + 24 pp. (Également disponible en français : Environnement Canada. 2010. Programme de rétablissement du noyer cendré (*Juglans cinerea*) au Canada. Série de Programmes de rétablissement de la *Loi sur les espèces en péril*. Environnement Canada, Ottawa. vii + 29 p.)

Environment Canada. 2011. Management Plan for the Cerulean Warbler (*Dendroica cerulea*) in Canada. *Species at Risk Act Management Plan Series*. Environment Canada, Ottawa. iii + 19 pp. (Également disponible en français : Environnement Canada. 2011. Plan de gestion de la Paruline azurée (*Dendroica cerulea*) au Canada. Série de Plans de gestion de la *Loi sur les espèces en péril*. Environnement Canada, Ottawa. iii + 19 p.)

Environment Canada. 2011. Recovery Strategy for the Prothonotary Warbler (*Protonotaria citrea*) in Canada. *Species at Risk Act Recovery Strategy Series*. Environment Canada, Ottawa. v + 26 pp. (Également disponible en français : Environnement Canada. 2011. Programme de rétablissement de la Paruline orangée (*Protonotaria citrea*) in Canada. Série de programmes de rétablissement de la *Loi sur les espèces en péril*. Environnement Canada, Ottawa. v + 30 p.)

Environment Canada. 2011. Management Plan for the Yellow-breasted Chat *virens* subspecies (*Icteria virens virens*) in Canada. *Species at Risk Act Management Plan Series*. Environment Canada, Ottawa. iii + 18 pp. (Également disponible en français : Environnement Canada. 2011. Plan de gestion de la Paruline polyglotte de la sous-espèce *virens* (*Icteria virens virens*) au Canada. Série de Plans de gestion de la *Loi sur les espèces en péril*. Environnement Canada, Ottawa. iii + 18 p.)

Environment Canada. 2012. Management Plan for the Louisiana Waterthrush (*Seiurus motacilla*) in Canada. *Species at Risk Act Management Plan Series*. Environment Canada, Ottawa. iii + 18 pp. (Également disponible en français : Environnement Canada. 2012. Plan de gestion de la Paruline hochequeue (*Seiurus motacilla*) au Canada. Série de Plans de gestion de la *Loi sur les espèces en péril*. Environnement Canada, Ottawa. iii + 21 p.)

Environment Canada. 2012. Recovery strategy for the Acadian Flycatcher (*Empidonax virescens*) and the Hooded Warbler (*Wilsonia citrina*) in Canada. *Species at Risk Act Recovery Strategy Series*. Environment Canada, Ottawa, Ontario. viii + 32 pp. (Également disponible en français : Environnement Canada. 2012. Programme de rétablissement du Moucherolle vert (*Empidonax virescens*) et de la Paruline à capuchon (*Wilsonia citrina*) au Canada. Série de Programmes de rétablissement de la *Loi sur les espèces en péril*. Environnement Canada, Ottawa, Ontario. ix + 37 p.)

Environment Canada. 2012. Recovery Strategy for the King Rail (*Rallus elegans*) in Canada. *Species at Risk Act Recovery Strategy Series*. Environment Canada, Ottawa. vi + 21 pp. (Également disponible en français : Environnement Canada. 2012. Programme de rétablissement du Râle élégant (*Rallus elegans*) au Canada. Série de Programmes de rétablissement de la *Loi sur les espèces en péril*. Environnement Canada, Ottawa. vii + 23 p.)

Environment Canada. 2013. Management Plan for the Swamp Rose-mallow (*Hibiscus moscheutos*) in Canada. *Species at Risk Act Management Plan Series*. Environment Canada, Ottawa. iv + 18 pp. (Également disponible en français : Environnement Canada. 2013. Plan de gestion de la ketmie des marais (*Hibiscus moscheutos*) au Canada. Série de Plans de gestion de la *Loi sur les espèces en péril*. Environnement Canada, Ottawa. v + 19 p.)

Environment Canada. 2014. Management Plan for the Climbing Prairie Rose (*Rosa setigera*) in Canada. *Species at Risk Act Management Plan Series*. Environment Canada, Ottawa. iii + 16 pp. (Également disponible en français : Environnement Canada. 2014. Plan de gestion du rosier sétigère (*Rosa setigera*) au Canada. Série de Plans de gestion de la *Loi sur les espèces en péril*. Environnement Canada, Ottawa. iii + 18 p.)

Environment Canada. 2015. Management Plan for the Milksnake (*Lampropeltis triangulum*) in Canada. *Species at Risk Act* Management Plan Series. Environment Canada, Ottawa. iii + 27 pp. (Également disponible en français : Environnement Canada. 2015. Plan de gestion de la couleuvre tachetée (*Lampropeltis triangulum*) au Canada. Série de Plans de gestion de la *Loi sur les espèces en péril*. Environnement Canada, Ottawa. iii + 28 p.)

Environment Canada. 2014. Management Plan for the Monarch (*Danaus plexippus*) in Canada [Proposed]. *Species at Risk Act* Management Plan Series. Environment Canada, Ottawa. iv + 39 pp. (Également disponible en français : Environnement Canada. 2014. Plan de gestion du monarque (*Danaus plexippus*) au Canada [Proposition]. Série de Plans de gestion de la *Loi sur les espèces en péril*. Environnement Canada, Ottawa. v + 43 p.)

Environment Canada. 2015. Management Plan for the Rusty Blackbird (*Euphagus carolinus*) in Canada. *Species at Risk Act* Management Plan Series. Environment Canada, Ottawa. iv + 26 pp. (Également disponible en français : Environnement Canada. 2015. Plan de gestion du Quiscale rouilleux (*Euphagus carolinus*) au Canada. Série de Plans de gestion de la *Loi sur les espèces en péril*. Environnement Canada, Ottawa. iv + 30 p.)

Environment Canada. 2014. Management Plan for the Snapping Turtle (*Chelydra serpentina*) in Canada [Draft]. *Species at Risk Act* Management Plan Series. Environment Canada, Ottawa. iii + 20 pp.

Environment Canada. 2016. Recovery Strategy for the Canada Warbler (*Cardellina canadensis*) in Canada. *Species at Risk Act* Recovery Strategy Series. Environment Canada, Ottawa. vii + 56 pp. (Également disponible en français: Environnement Canada. 2016. Programme de rétablissement de la Paruline du Canada (*Cardellina Canadensis*) au Canada. Série de Programmes de rétablissement de la *Loi sur les espèces en péril*. Environnement Canada. vii + 52 p.)

Environment Canada. 2016. Recovery Strategy for the Common Nighthawk (*Chordeiles minor*) in Canada. *Species at Risk Act* Recovery Strategy Series. Environment Canada, Ottawa. vii + 49 pp. (Également disponible en français: Environnement Canada. 2016. Programme de rétablissement de l'Engoulevent d'Amérique (*Chordeiles minor*) au Canada. Série de Programmes de rétablissement de la *Loi sur les espèces en péril*. Environnement Canada, Ottawa. viii + 54 p.)

Environment Canada. 2014. Recovery Strategy for the Eastern Flowering Dogwood (*Cornus florida*) in Canada. *Species at Risk Act* Recovery Strategy Series. Environment Canada, Ottawa. 16 pp. + Appendices. (Également disponible en français : Environnement Canada. 2014. Programme de rétablissement du cornouiller fleuri (*Cornus florida*) au Canada. Série de Programmes de rétablissement de la *Loi sur les espèces en péril*. Environnement Canada, Ottawa. 17 p. + annexes.)

Environment Canada. 2014. Recovery Strategy for the Five-lined Skink (*Plestiodon fasciatus*) – Carolinian Population in Canada [Proposed]. *Species at Risk Act Recovery Strategy Series*. Environment Canada, Ottawa. 27 pp. + Appendices. (Également disponible en français : Environnement Canada. 2014. Programme de rétablissement du scinque pentaligne (*Plestiodon fasciatus*), population carolinienne, au Canada [Proposition]. Série de Programmes de rétablissement de la *Loi sur les espèces en péril*. Environnement Canada, Ottawa. 29 p. + Annexes.)

Environment Canada. 2014. Recovery Strategy for the Golden-winged Warbler (*Vermivora chrysoptera*) in Canada [Proposed]. *Species at Risk Act Recovery Strategy Series*. Environment Canada, Ottawa. vi + 57 pp. (Également disponible en français : Environnement Canada. 2014. Programme de rétablissement de la Paruline à ailes dorées (*Vermivora chrysoptera*) au Canada [Proposition]. Série de Programmes de rétablissement de la *Loi sur les espèces en péril*. Environnement Canada, Ottawa. vii + 65 p.)

Environment Canada. 2014. Recovery Strategy for the Kentucky Coffee-tree (*Gymnocladus dioicus*) in Canada. *Species at Risk Act Recovery Strategy Series*. Environment Canada, Ottawa. vi + 36 pp. (Également disponible en français : Environnement Canada. 2014. Programme de rétablissement du chicot févier (*Gymnocladus dioicus*) au Canada. Série de Programmes de rétablissement de la *Loi sur les espèces en péril*. Environnement Canada, Ottawa. vii + 40 p.)

Environment Canada. 2014. Recovery Strategy for the Least Bittern (*Ixobrychus exilis*) in Canada. *Species at Risk Act Recovery Strategy Series*. Environment Canada, Ottawa. vi + 41 pp. (Également disponible en français : Environnement Canada. 2014. Programme de rétablissement du Petit Blongios (*Ixobrychus exilis*) au Canada. Série de Programmes de rétablissement de la *Loi sur les espèces en péril*. Environnement Canada, Ottawa. v + 42 p.)

Environment Canada. 2016. Recovery Strategy for the Olive-sided Flycatcher (*Contopus cooperi*) in Canada. *Species at Risk Act Recovery Strategy Series*. Environment Canada, Ottawa. vii + 52 pp. (Également disponible en français : Environnement Canada. 2016. Programme de rétablissement du Moucherolle à côtés olive (*Contopus cooperi*) au Canada. Série de Programmes de rétablissement de la *Loi sur les espèces en péril*. Environnement Canada. vii + 57 p.)

Environment Canada. 2014. Management Plan for the Peregrine Falcon *anatum/tundrius* (*Falco peregrinus anatum/tundrius*) in Canada [Proposed]. *Species at Risk Act Management Plan Series*. Environment Canada, Ottawa iv + 27 pp. (Également disponible en français : Environnement Canada. 2014. Plan de gestion du Faucon pèlerin *anatum/tundrius* (*Falco peregrinus anatum/tundrius*) au Canada [Proposition]. Série de Plans de gestion de la *Loi sur les espèces en péril*. Environnement Canada, Ottawa iv + 28 p.)

Environment Canada. 2016. Management Plan for Blue Ash (*Fraxinus quadrangulata*) in Canada. *Species at Risk Act* Management Plan Series. Environment Canada, Ottawa. iv + 25 pp. (Également disponible en français : Environnement Canada. 2016. Plan de gestion du frêne bleu (*Fraxinus quadrangulata*) au Canada. Série de Plans de gestion de la *Loi sur les espèces en péril*. Environnement Canada, Ottawa. iv + 27 p.)

Environment Canada. 2015. Management Plan for the Eastern Mole (*Scalopus aquaticus*) in Canada. *Species at Risk Act* Management Plan Series. Environment Canada, Ottawa. iii + 18 pp. (Également disponible en français : Environnement Canada. 2015. Plan de gestion de la taupe à queue glabre (*Scalopus aquaticus*) au Canada. Série de Plans de gestion de la *Loi sur les espèces en péril*. Environnement Canada, Ottawa. iii + 17 p.)

Environment Canada. 2015. Management Plan for the Northern Map Turtle (*Graptemys geographica*) in Canada [Draft]. *Species at Risk Act* Management Plan Series. Environment Canada, Ottawa. iv + 26 pp.

Environment Canada. 2015. Recovery Strategy for the Blanding's Turtle – Great Lakes/St. Lawrence Population (*Emydoidea blandingii*) in Canada [Draft]. *Species at Risk Act* Recovery Strategy Series. Environment Canada, Ottawa. iv + 32 pp.

Environment Canada. 2015. Recovery Strategy for the Eastern Foxsnake (*Pantherophis gloydi*) Carolinian and Great Lakes/St. Lawrence populations in Canada [Draft]. *Species at Risk Act* Recovery Strategy Series. Environment Canada, Ottawa. Xx pp. + Appendix.

Environment Canada. 2015. Recovery Strategy for the Eastern Musk Turtle (*Sternotherus odoratus*) in Canada (Draft). *Species at Risk Act* Recovery Strategy Series. Environment Canada, Ottawa. iv + 32 pp.

Environment Canada. 2015. Recovery Strategy for the Eastern Whip-poor-will (*Antrostomus vociferus*) in Canada [Proposed]. *Species at Risk Act* Recovery Strategy Series. Environment Canada, Ottawa. v+ 59 pp. (Également disponible en français : Environnement Canada. 2015. Programme de rétablissement de l'Engoulevent bois-pourri (*Antrostomus vociferus*) au Canada [Proposition]. Série de Programmes de rétablissement de la *Loi sur les espèces en péril*. Environnement Canada, Ottawa. vii + 62 p.)

Environment Canada. 2015. Recovery Strategy for the Lake Erie Watersnake (*Nerodia sipedon insularum*) in Canada [Draft]. *Species at Risk Act* Recovery Strategy Series. Environment Canada, Ottawa. XX p. + Appendix.

Environment Canada. 2015. Recovery Strategy for the Little Brown Myotis (*Myotis lucifugus*), Northern Myotis (*Myotis septentrionalis*), and Tri-colored Bat (*Perimyotis subflavus*) in Canada [Proposed]. *Species at Risk Act* Recovery Strategy Series. Environment Canada, Ottawa. ix + 110 pp. (Également disponible en français :

Environnement Canada. 2015. Programme de rétablissement de la petite chauve-souris brune (*Myotis lucifugus*), de la chauve-souris nordique (*Myotis septentrionalis*) et de la pipistrelle de l'Est (*Perimyotis subflavus*) au Canada [Proposition]. Série de Programmes de rétablissement de la *Loi sur les espèces en péril*. Environnement Canada, Ottawa. ix + 121 p.)

Environment Canada. 2015. Recovery Strategy for the Loggerhead Shrike, *migrans* subspecies (*Lanius ludovicianus migrans*), in Canada. *Species at Risk Act* Recovery Strategy Series. Environment Canada, Ottawa. Vii + 35 pp. (Également disponible en français : Environnement Canada. 2015. Programme de rétablissement de la Pie-grièche migratrice de la sous-espèce *migrans* (*Lanius ludovicianus migrans*) au Canada. Série de Programmes de rétablissement de la *Loi sur les espèces en péril*. Environnement Canada, Ottawa. viii + 40 p.)

Environment Canada. 2015. Recovery Strategy for the Spiny Softshell (*Apalone spinifera*) in Canada (Draft). *Species at Risk Act* Recovery Strategy Series. Environment Canada, Ottawa. iv + 32 pp.

Environment Canada. 2015. Recovery Strategy for the Spotted Turtle (*Clemmys guttata*) in Canada [Draft]. *Species at Risk Act* Recovery Strategy Series. Environment Canada, Ottawa. xx + XX pp.

Environment Canada. 2015. Recovery Strategy for the Wild Hyacinth (*Camassia scilloides*) in Canada [Proposed]. *Species at Risk Act* Recovery Strategy Series. Environment Canada, Ottawa. 21 pp. + Annexes. (Également disponible en français : Environnement Canada. 2015. Programme de rétablissement de la camassie faux-scille (*Camassia scilloides*) au Canada [Proposition]. Série de Programmes de rétablissement de la *Loi sur les espèces en péril*. Environnement Canada, Ottawa. 22 p. + annexes.)

Fisheries and Oceans Canada. 2013. Recovery strategy and action plan for the Eastern Pondmussel (*Ligumia nasuta*) in Canada [Draft]. *Species at Risk Act* Recovery Strategy Series. Fisheries and Oceans Canada, Ottawa. vi + 54 pp.

Heagy, A., D. Badzinski, D. Bradley, M. Falconer, J. McCracken, R.A. Reid et K. Richardson. 2014. Recovery Strategy for the Barn Swallow (*Hirundo rustica*) in Ontario. Ontario Recovery Strategy Series. Prepared for the Ontario Ministry of Natural Resources and Forestry, Peterborough, Ontario. vii + 64 pp.

Jalava, J.V., P.L. Wilson et R.A. Jones. 2008. COSEWIC-designated Plant Species at Risk Inventory, Point Pelee National Park, including Sturgeon Creek Administrative Centre and Middle Island, 2007, Volume 1: Summary Report & Volume 2: Managed Area Element Status Assessments. Prepared for Parks Canada Agency, Point Pelee National Park, Leamington, Ontario. Vol. 1 vii + 126 pp., Vol. 2 ii + 103 pp.

Kirk, D. A. 2014. Management Plan for the Horned Grebe (*Podiceps auritus*) in Ontario. Ontario Management Plan Series. Prepared for the Ontario Ministry of Natural Resources and Forestry, Peterborough, Ontario. viii + 32pp.

Lee, H.T., D. Leadbeater, P. Uhlig et K. Ursic. 1998. Ecological land classification for southern Ontario: training Manual. Ontario Ministry of Natural Resources, Science and Information Resources Division, Science and Information Branch, Southcentral Science and Information Section, SCSIS Training Manual TM-01

McCracken, J.D., R.A. Reid, R.B. Renfrew, B. Frei, J.V. Jalava, A. Cowie et A.R. Couturier. 2013. Recovery Strategy for the Bobolink (*Dolichonyx oryzivorus*) and Eastern Meadowlark (*Sturnella magna*) in Ontario. Ontario Recovery Strategy Series. Prepared for the Ontario Ministry of Natural Resources, Peterborough, Ontario. viii + 88 pp.

Parks Canada Agency. 2010. Point Pelee National Park Management Plan. Parks Canada Agency. Ottawa. xiv + 81 pp. (Également disponible en français : Agence Parcs Canada. 2010. Parc national de la Pointe-Pelée : plan directeur. Agence Parcs Canada. Ottawa. xiv + 89 p.)

Parks Canada Agency. 2011. Recovery Strategy for the American Water-willow (*Justicia americana*) in Canada. *Species at Risk Act* Recovery Strategy Series, Parks Canada Agency, Ottawa. vi + 36 pp. (Également disponible en français : Agence Parcs Canada. 2011. Programme de rétablissement de la carmantine d'Amérique (*Justicia americana*) au Canada. Série des Programmes de rétablissement de la *Loi sur les espèces en péril*, Agence Parcs Canada, Ottawa. vii + 37 p.)

Parks Canada Agency. 2011. Recovery Strategy for Dwarf Hackberry (*Celtis tenuifolia*) in Canada. *Species at Risk Act* Recovery Strategy Series. Parks Canada Agency. Ottawa. vi + 43 pp. (Également disponible en français : Agence Parcs Canada. 2011. Programme de rétablissement du micocoulier rabougri (*Celtis tenuifolia*) au Canada. Série des programmes de rétablissement publiés en vertu de la *Loi sur les espèces en péril*. Agence Parcs Canada. Ottawa. viii + 49 p.)

Parks Canada Agency. 2011. Recovery Strategy for the Red Mulberry (*Morus rubra*) in Canada. *Species at Risk Act* Recovery Strategy Series. Parks Canada Agency. Ottawa, Ontario. vi + 47 pp. (Également disponible en français : Agence Parcs Canada. 2011. Programme de rétablissement du mûrier rouge (*Morus rubra*) au Canada. Série des programmes de rétablissement publiés en vertu de la *Loi sur les espèces en péril*. Agence Parcs Canada. Ottawa, Ontario. vii + 51 p.)

Parks Canada Agency. 2012. Recovery Strategy for the Common Hoptree (*Ptelea trifoliata*) in Canada. *Species at Risk Act* Recovery Strategy Series. Parks Canada Agency. Ottawa. vi + 61pp. (Également disponible en français : Agence Parcs Canada. 2012. Programme de rétablissement du ptéléa trifolié (*Ptelea trifoliata*) au Canada.

Série des programmes de rétablissement publiée en vertu de la *Loi sur les espèces en péril*. Agence Parcs Canada. Ottawa. viii + 71 p.)

Parks Canada Agency. 2015. Operational Review of the Ecological Integrity Monitoring Program of Pointe-Pelee National Park. Monitoring and Ecological Information Division. Natural Resource Conservation. Parks Canada Agency. Gatineau, QC. 70 pp.

Staton, S.K., A.L. Boyko, S.E. Dunn et M. Burrridge. 2012. Recovery strategy for the Spotted Gar (*Lepisosteus oculatus*) in Canada. *Species at Risk Act Recovery Strategy Series*. Fisheries and Oceans Canada, Ottawa. vii + 57 p. (Également disponible en français : Staton, S.K., A.L. Boyko, S.E. Dunn, et M. Burrridge. 2012. Programme de rétablissement du lépisosté tacheté (*Lepisosteus oculatus*) au Canada. Série des programmes de rétablissement de la *Loi sur les espèces en péril*. Pêches et Océans Canada, Ottawa. ix + 67 p.)

Staton, S.K., K.L. Vlasman et A.L. Edwards. 2010. Recovery Strategy for the Lake Chubsucker (*Erimyzon sucetta*) in Canada. *Species at Risk Act Recovery Strategy Series*, Fisheries and Oceans Canada, Ottawa. vi + 49 pp. (Également disponible en français : Staton, S.K., K.L. Vlasman, et A.L. Edwards. 2010. Programme de rétablissement du sucet de lac (*Erimyzon sucetta*) au Canada. Série des programmes de rétablissement de la *Loi sur les espèces en péril*. Pêches et Océans Canada, Ottawa. vii + 52 p.)

Annexe A : Renseignements sur les espèces, objectifs et plans de surveillance pour les espèces en péril du PNPP

Espèces	Objectifs nationaux ⁴	Objectifs locaux en matière de population et de répartition	Tendance en matière de population au PNPP ⁵	Surveillance des populations ⁶	Renseignements généraux et approche générale du parc
Carmantine d'Amérique	Maintenir (et, si possible, augmenter) le nombre actuel d'individus des populations existantes et le nombre actuel de populations (10), et prévenir la perte de qualité de l'habitat.	Maintenir la présence de l'espèce dans le parc.	Inconnue.	Réaliser des relevés aux 5 ans et consigner les observations fortuites.	La population de cette espèce fluctue naturellement dans le parc. L'approche du parc consistera à gérer la seule menace connue qui pèse sur l'espèce dans le parc, soit l'envahissement par le roseau commun.
Tortue mouchetée (population des Grands Lacs et du Saint-Laurent)	Long terme : accroître l'abondance et maintenir, et dans la mesure du possible, accroître la zone d'occupation. Moyen terme : maintenir la présence des populations locales connues.	Maintenir la présence de l'espèce dans le parc.	Inconnue.	Réaliser des relevés aux 5 ans et consigner les observations fortuites.	Le PNPP représente une petite partie de l'aire de répartition de la tortue mouchetée en Ontario. L'approche du parc consiste à protéger les nids et à restaurer l'habitat.
Frêne bleu	Maintenir la répartition et l'abondance actuelles.	Maintenir la présence de l'espèce sur l'île Middle et sur la terre ferme.	Semble stable.	Déterminer l'abondance des jeunes arbres et des arbres matures tous les 5 ans.	La gestion active en cours sur l'île Middle permet d'atténuer les répercussions de la surabondance des Cormorans à aigrettes nicheurs.

⁴ Objectifs nationaux établis dans les versions les plus récentes des documents de rétablissement pertinents indiqués à la section Références.

⁵ La tendance en matière de population concerne la période 2009-2014.

⁶ Lorsque des objectifs en matière de population et de répartition ont été fixés pour le PNPP, la surveillance vise à mesurer directement l'atteinte de ces objectifs.

Espèces	Objectifs nationaux⁴	Objectifs locaux en matière de population et de répartition	Tendance en matière de population au PNPP⁵	Surveillance des populations⁶	Renseignements généraux et approche générale du parc
Goglu des prés	Objectif provincial : maintenir des populations stables et autosuffisantes de Goglus des prés en Ontario.	Accroître la superficie de l'habitat de savane de 10 hectares.	La superficie de l'habitat de savane a augmenté au cours des 5 dernières années grâce aux activités de restauration.	Déterminer la quantité d'habitat de savane grâce à des photographies aériennes.	Le Goglu des prés ne niche pas actuellement dans le PNPP, mais on l'aperçoit régulièrement dans le parc. Les activités de restauration de la savane dans le parc contribuent à améliorer l'état de l'habitat de l'espèce.
Rosier sétigère	Maintenir l'abondance et la répartition actuelles des populations existantes et mieux documenter l'abondance et la répartition.	Déterminer si l'espèce est présente dans le parc.	Disparue du parc.	Effectuer des relevés annuels pour déterminer la présence de l'espèce.	Espèce disparue du parc vers 1991. La réintroduction à partir de populations sauvages proches du parc est possible.
Carex dense	S.O.	Maintenir l'occupation à un minimum de 3 endroits sur l'île Middle.	Stable.	Réaliser des relevés aux endroits connus et chercher de nouveaux endroits dans les superficies d'habitat convenable de l'île Middle tous les 5 ans.	L'espèce n'est présente au Canada que sur l'île Middle. La gestion active en cours sur l'île Middle permet d'atténuer les répercussions de la surabondance des Cormorans à aigrettes nicheurs.
Ptéléa trifolié	Maintenir des populations dans sept zones principales, y compris l'île Middle et le PNPP. Veiller à ce que le nombre d'individus matures ne baisse pas en dessous de 1000.	Maintenir une population d'au moins 1000 d'individus dans le PNPP.	Les deux populations sont stables.	Déterminer l'abondance des jeunes arbres et des arbres matures tous les 5 ans.	Le ptéléa trifolié est abondant et stable (plus de 20 000 individus) aussi bien dans la partie du parc se trouvant sur la terre ferme que sur l'île Middle. Les principales menaces font l'objet de mesures sur la terre ferme et sur l'île Middle.

Espèces	Objectifs nationaux⁴	Objectifs locaux en matière de population et de répartition	Tendance en matière de population au PNPP⁵	Surveillance des populations⁶	Renseignements généraux et approche générale du parc
Micocoulier rabougr	Freiner la baisse de la population dans le PPNP.	Renverser le déclin de la population documenté dans les derniers inventaires (Jalava <i>et al.</i> 2008).	Baisse selon l'inventaire de 2008.	Réaliser des relevés aux 5 ans et consigner les observations fortuites.	La population du PNPP était la seule au Canada à afficher une baisse en 2008 (Jalava <i>et al.</i> , 2008). Les activités récentes de restauration de la savane pourraient avoir renversé cette baisse.
Couleuvre fauve de l'Est (population carolinienne)	Maintenir l'abondance et la zone d'occupation actuelles et, dans la mesure du possible, accroître la connectivité de l'habitat des populations locales.	Maintenir l'occupation sur la terre ferme.	Inconnue.	Consigner les observations fortuites et réaliser des études de marquage-recapture.	Malgré plusieurs études, on ne dispose toujours pas d'estimation claire de la population car l'espèce est très discrète.
Sturnelle des prés	L'objectif provincial consiste à maintenir des populations stables et autosuffisantes de Sturnelles des prés en Ontario.	Accroître la superficie de l'habitat de savane de 10 hectares.	La superficie de l'habitat de savane a augmenté au cours des 5 dernières années grâce aux activités de restauration.	Déterminer la quantité d'habitat de savane grâce à des photographies aériennes.	La Sturnelle des prés ne niche pas actuellement dans le PNPP; c'est pourquoi seul un objectif en matière d'habitat a pu être établi.
Tortue musquée	Maintenir et, si possible, accroître la zone d'occupation et l'abondance.	Maintenir la présence de l'espèce dans le parc.	Inconnue.	Réaliser des relevés aux 5 ans et consigner les observations fortuites.	Le PNPP représente une petite partie de l'aire de répartition de la tortue musquée en Ontario. L'approche du parc constitue à protéger les nids et à restaurer l'habitat.

Espèces	Objectifs nationaux⁴	Objectifs locaux en matière de population et de répartition	Tendance en matière de population au PNPP⁵	Surveillance des populations⁶	Renseignements généraux et approche générale du parc
Oponce de l'Est	Maintenir le nombre actuel de microsites (345) de l'oponce de l'Est dans le parc national de la Pointe-Pelée au cours des cinq prochaines années et accroître ce nombre de 5 % au cours des 10 prochaines années.	Maintenir la population actuelle (nombre de microsites et de cladodes) à la pointe Pelée.	Inconnue.	Le nombre de cladodes et de microsites sera compté dans 32 parcelles tous les 5 ans.	Le PNPP représente l'un des deux seuls sites au Canada et abrite la plus grande partie de la population. La restauration de la savane continue d'atténuer la principale menace qui pèse sur l'espèce, soit la succession naturelle.
Engoulevent bois-pourri	Court terme : ralentir le déclin et maintenir la zone d'occupation.	Maintenir la présence de l'espèce dans le parc.	Inconnue.	Établir la présence de l'espèce sur la base d'observations fortuites.	On en sait peu sur cette espèce dans le parc. Elle a déjà niché dans le PNPP et elle y est régulièrement de passage. L'espèce bénéficiera de la restauration de la savane.
Pioui de l'Est	S.O.	Maintenir la présence de l'espèce dans le parc.	Stable.	Continuer d'effectuer des relevés annuels des oiseaux nicheurs forestiers.	Même si l'espèce ne fait l'objet d'aucun relevé ciblé, sa présence est fréquemment constatée dans le cadre du relevé annuel des oiseaux nicheurs au PNPP.
Scinque pentaligne (population carolinienne)	Assurer la viabilité et la survie à long terme des deux sous-populations en Ontario.	Maintenir une population capable d'être viable et de survivre à long terme. Objectif de 107 scinques pentalignes durant une saison de surveillance.	Stable.	Noter le nombre de scinques pentalignes observés dans 10 transects chaque année.	La population du PNPP constitue une importante population carolinienne au Canada. Les efforts soutenus de restauration de la savane et d'accroissement de l'habitat aideront à maintenir une population stable.
Brochet vermiculé	Assurer la persistance à long terme de l'espèce dans son aire de répartition actuelle et historique au Canada.	Maintenir la présence de l'espèce dans le parc.	Inconnue.	Réaliser des relevés aux 5 ans et consigner les observations fortuites.	Il s'agit d'une espèce très discrète, et la baisse de la qualité de l'eau pourrait influencer son déclin.

Espèces	Objectifs nationaux⁴	Objectifs locaux en matière de population et de répartition	Tendance en matière de population au PNPP⁵	Surveillance des populations⁶	Renseignements généraux et approche générale du parc
Bruant de Henslow	Établir et protéger au moins une grande parcelle (plus de 50 ha) d'habitat convenable de prairie, et atteindre au moins une population reproductrice stable composée de 5 à 10 couples.	Accroître la superficie de l'habitat de savane de 10 hectares.	La superficie de l'habitat de savane a augmenté au cours des 5 dernières années grâce aux activités de restauration.	Déterminer la quantité d'habitat de savane grâce à des photographies aériennes.	Le Bruant de Sparrow ne niche pas actuellement dans le PNPP; c'est pourquoi seul un objectif en matière d'habitat a pu être établi.
Chicot février	Maintenir les populations indigènes existantes dans les milieux naturels à leur abondance et à leur répartition actuelles.	Maintenir la taille de la population telle qu'elle a été évaluée en 2007 (268 arbres, dont 29 % de semis) sur l'île Middle.	Stable.	Déterminer l'abondance des jeunes arbres et des arbres matures tous les 5 ans.	La gestion active en cours sur l'île Middle permet d'atténuer les répercussions de la surabondance des Cormorans à aigrettes nicheurs.
Sucet de lac	Maintenir la répartition et la densité actuelles des populations existantes connues.	Maintenir la présence de l'espèce dans le parc.	Inconnue (DFO, 2011)	Réaliser des relevés aux 5 ans et consigner les observations fortuites.	Le PNPP est l'un de 10 sites. Des estimations de la population et les tendances en matière de population ne peuvent pas être établies en raison du manque de données; c'est pourquoi un objectif précis en matière de population et de répartition ne peut pas être défini pour l'instant. La population pourrait être influencée par la baisse de la qualité de l'eau.

Espèces	Objectifs nationaux ⁴	Objectifs locaux en matière de population et de répartition	Tendance en matière de population au PNPP ⁵	Surveillance des populations ⁶	Renseignements généraux et approche générale du parc
Petit Blongios	Maintenir et, si possible, accroître la taille de la population et la zone d'occupation au Canada.	Maintenir la présence de l'espèce dans le parc.	Inconnue.	Réaliser des relevés aux 5 ans et consigner les observations fortuites.	En raison du faible nombre de mentions de cette espèce très discrète, aucun objectif ne peut être établi en matière de population ou de répartition. L'approche du parc consistera à gérer la seule menace connue qui pèse sur l'espèce dans le parc, soit l'envahissement par le roseau commun.
Pie-grièche migratrice de la sous-espèce <i>migrans</i>	Court terme : stabiliser la population existante et prévenir les baisses. Moyen terme : favoriser la croissance globale de la population. Long terme : assurer une reproduction soutenue dans au moins trois des six zones principales occupées par l'espèce en Ontario.	Accroître la superficie de l'habitat de savane de 10 hectares.	La superficie de l'habitat de savane a augmenté au cours des 5 dernières années grâce aux activités de restauration.	Déterminer la quantité d'habitat de savane grâce à des photographies aériennes.	La Pie-grièche migratrice ne niche pas actuellement dans le PNPP; c'est pourquoi seul un objectif en matière d'habitat a pu être établi.
Tortue géographique	Stabiliser les niveaux de population et, par la suite, maintenir la répartition et l'abondance par des mesures de réduction et d'atténuation des menaces et de gestion de l'habitat.	Maintenir la présence de l'espèce dans le parc.	Inconnue.	Réaliser des relevés aux 5 ans et consigner les observations fortuites.	Le PNPP représente une petite partie de l'aire de répartition de la tortue géographique en Ontario. L'approche du parc consiste à protéger les nids et à restaurer l'habitat.

Espèces	Objectifs nationaux⁴	Objectifs locaux en matière de population et de répartition	Tendance en matière de population au PNPP⁵	Surveillance des populations⁶	Renseignements généraux et approche générale du parc
Paruline orangée	Accroître la population actuelle pour atteindre au moins 15 à 20 couples, répartis dans au moins 5 lieux de nidification géographiquement distincts, pour 2015.	Maintenir la présence de l'espèce dans le parc.	Inconnue.	Consigner les observations fortuites et le succès de reproduction si des oiseaux nicheurs sont observés.	Le PNPP est l'un des peu nombreux sites de nidification en Ontario. Le parc peut faire en sorte de conserver des marais exempts d'espèces envahissantes et fournir des structures de nidification, en plus de protéger les oiseaux nicheurs des perturbations. Cependant, l'habitat pourrait tout de même ne pas être convenable si le niveau d'eau du lac Érié n'est pas assez élevé.
Mûrier rouge	Maintenir toutes les populations existantes et prévenir toute baisse future du nombre d'individus.	Maintenir l'occupation dans le PNPP sur la terre ferme et sur l'île Middle.	En baisse	Examiner les individus connus chaque année pour en évaluer la santé et l'état global.	Le PNPP abrite 2 des 10 populations du Canada. La plus grande menace qui pèse sur l'espèce est l'hybridation avec le mûrier blanc. Le PNPP continuera d'éliminer les mûriers blancs qui menacent les populations du parc.
Pic à tête rouge	S.O.	Maintenir la présence de l'espèce dans le parc.	Inconnue.	Consigner les observations fortuites.	Le PNPP représente une très petite partie de l'aire de répartition de l'espèce. L'espèce ne niche pas régulièrement dans le parc. Aucune menace connue n'est présente dans le parc. La restauration de la savane améliore l'habitat de l'espèce.

Espèces	Objectifs nationaux ⁴	Objectifs locaux en matière de population et de répartition	Tendance en matière de population au PNPP ⁵	Surveillance des populations ⁶	Renseignements généraux et approche générale du parc
Tortue serpentine	Adopter des mesures pour réduire les principales menaces et documenter les tendances en matière de population à l'échelle du Canada.	Maintenir la présence de l'espèce dans le parc.	Inconnue.	Réaliser des relevés aux 5 ans et consigner les observations fortuites.	Le PNPP représente une petite partie de l'aire de répartition de la tortue serpentine en Ontario. L'approche du parc constitue à protéger les nids et à restaurer l'habitat.
Tortue-molle à épines	Long terme : Maintenir et, lorsqu'il est nécessaire et possible de le faire, accroître l'abondance et la répartition de l'espèce. Moyen terme : stabiliser et, s'il est nécessaire et possible de le faire, accroître l'abondance de l'espèce dans les secteurs où les populations locales seraient en baisse en augmentant l'habitat convenable et/ou en atténuant les menaces.	Maintenir l'habitat convenable dans le parc.	Inconnue.	Établir la présence de l'espèce d'après des observations fortuites et dans le cadre de la protection des nids. Surveiller l'habitat convenable au moyen de relevés aériens des communautés végétales.	Il n'a pas été possible d'établir un objectif en matière de population et de répartition, puisque la présence d'une population dans le parc est incertaine. Seul un objectif en matière d'habitat a donc été établi.
Lépisosté tacheté	Protéger, améliorer et maintenir les populations dans les trois milieux humides riverains du lac Érié, où des populations sont présentes.	Maintenir la présence de l'espèce dans le parc.	Inconnue.	Réaliser des relevés aux 5 ans et consigner les observations fortuites.	Il s'agit d'une espèce discrète, et la baisse de la qualité de l'eau pourrait entraîner son déclin.

Espèces	Objectifs nationaux⁴	Objectifs locaux en matière de population et de répartition	Tendance en matière de population au PNPP⁵	Surveillance des populations⁶	Renseignements généraux et approche générale du parc
Ketmie des marais	Maintenir la répartition et la zone d'occupation actuelles des populations existantes de ketmie des marais au Canada.	Maintenir la présence de l'espèce dans le parc.	Stable.	Réaliser des relevés aux 5 ans et consigner les observations fortuites.	Jalava <i>et al.</i> (2008) ont estimé qu'il y avait un total de 327 748 tiges (non pas des plantes individuelles) de ketmie des marais dans le parc national de la Pointe-Pelée en 2007.
Crapet sac-à-lait	Maintenir ou accroître les populations existantes et améliorer la qualité et la quantité de leur habitat au Canada.	Maintenir la présence de l'espèce dans le parc.	Inconnue.	Réaliser des relevés aux 5 ans et consigner les observations fortuites.	L'espèce n'est présente que dans le sud-ouest de l'Ontario. Le PNPP est l'un de 4 sites. Des estimations de la population et les tendances en matière de population ne peuvent pas être établies en raison du manque de données; c'est pourquoi il est impossible d'établir un objectif précis en matière de population et de répartition. La population pourrait baisser du fait d'une baisse de la qualité de l'eau.
Camassie faux-scille	Maintenir ou, dans la mesure où cela est nécessaire et réalisable sur le plan biologique et technique, accroître l'abondance et la répartition actuelles de l'espèce dans les endroits où celle-ci est déjà présente au Canada.	Maintenir une population d'au moins 500 individus dans au moins 2 colonies.	Stable et en hausse.	Réaliser des relevés aux 5 ans et consigner les observations fortuites.	La population du PNPP est l'une de 7 au Canada. La gestion active en cours sur l'île Middle permet d'atténuer les répercussions de la surabondance des Cormorans à aigrettes nicheurs.

Espèces	Objectifs nationaux ⁴	Objectifs locaux en matière de population et de répartition	Tendance en matière de population au PNPP ⁵	Surveillance des populations ⁶	Renseignements généraux et approche générale du parc
Paruline polyglotte	Maintenir le niveau de population actuel au Canada.	Maintenir au moins 4 ha d'habitat convenable de la Paruline polyglotte dans le parc.	La quantité d'habitat convenable et le nombre de couples nicheurs a diminué au cours des 10 dernières années.	La quantité totale d'habitat convenable sera calculée d'après des photographies aériennes au moins tous les 5 ans.	Il n'a pas été possible d'établir un objectif en matière de population et de répartition, car la population de Parulines polyglottes est en baisse dans l'ensemble du Canada et en Ontario hors des limites du PNPP; seul un objectif en matière d'habitat a été établi.
Moucherolle vert, Hirondelle rustique, Bécasseau roussâtre, noyer cendré, Paruline du Canada, Paruline azurée, Martinet ramoneur, Engoulevent d'Amérique, taupe à queue glabre, ligumie pointue, Paruline à ailes dorées, Paruline à capuchon, Grèbe esclavon, Râle élégant, Paruline de Kirtland, couleuvre d'eau du lac Érié, petite chauve-souris brune, Paruline hochequeue, monarque, chauve-souris nordique, Moucherolle à côtés olive, Faucon pèlerin, Pluvier siffleur, Bécasseau maubèche, Quiscale rouilleux, Hibou des marais, andersonie charmante, tortue tachetée, pipistrelle de l'Est, Grive des bois		Aucun objectif établi : aucune menace connue n'est présente dans le parc, ou aucune mesure de gestion du PNPP ne peut contribuer à la conservation dans le parc; le PNPP n'a qu'une faible importance dans le rétablissement de ces espèces à l'échelle nationale.	Inconnue.	Consigner les observations fortuites.	Le parc continuera à protéger les individus et l'habitat convenable sur ses terres ainsi qu'à aider les partenaires, dans la mesure du possible, à protéger et à rétablir ces espèces. Par ailleurs, le personnel du PNPP collaborera avec les partenaires pour effectuer selon les circonstances des relevés des espèces sous-recensées dans le parc, et adaptera les approches de gestion en conséquence lorsque l'on trouvera de nouvelles populations.

Annexe B : Renseignements sur les espèces, objectifs et plans de surveillance pour les espèces en péril des LHNN

Espèces	Objectifs nationaux ⁷	Objectifs locaux en matière de population et de répartition	Tendance en matière de population aux LHNN	Surveillance des populations ⁸	Renseignements généraux et approche générale du parc
Goglu des prés	Objectif provincial : maintenir des populations stables et autosuffisantes de Goglus des prés en Ontario.	Maintenir la présence d'individus nicheurs dans le site au moins une fois par période de 5 ans.	Inconnue.	Un relevé des oiseaux nicheurs est effectué tous les printemps sur le terrain communal.	L'espèce se reproduit sur le terrain communal depuis au moins le milieu des années 1990; 5 couples ont été observés en 2011. Une réserve de 5 hectares a été établie en 2011 pour maintenir l'habitat optimal de l'espèce grâce à un régime de tonte.
Cornouiller fleuri	Conserver les populations existantes, réduire le taux de déclin et, s'il est biologiquement et techniquement possible de le faire, rétablir les populations dans l'aire de répartition de l'espèce au Canada.	Conserver la population existante de 36 tiges aux sites connus.	Stable.	Dénombrer les individus chaque printemps.	L'anthracnose a été observée dans le site, et des travaux de restauration sont nécessaires à l'étang d'épuration pour empêcher les individus existants d'être noyés par des débordements.
Monarque	Atténuer les menaces qui pèsent sur le monarque et veiller à ce qu'il y ait suffisamment d'habitat de reproduction, d'alimentation et de repos au Canada.	Assurer la disponibilité d'habitat.	Inconnue.	Effectuer tous les 5 ans des relevés dans l'habitat convenable renfermant des asclépiades.	La restauration dans le site pourrait comprendre la plantation d'asclépiades pour compenser les répercussions d'une nouvelle installation de traitement des eaux usées.

⁷ Objectifs nationaux établis dans les versions les plus récentes des documents de rétablissement pertinents indiqués à la section Références.

⁸ Lorsque des objectifs en matière de population et de répartition ont été fixés pour les LHNN, la surveillance vise à mesurer directement l'atteinte de ces objectifs.

Espèces	Objectifs nationaux⁷	Objectifs locaux en matière de population et de répartition	Tendance en matière de population aux LHNN	Surveillance des populations⁸	Renseignements généraux et approche générale du parc
Tortue serpentine	Adopter des mesures pour réduire les principales menaces et documenter les tendances en matière de population à l'échelle du Canada.	Maintenir la présence de l'espèce dans le site.	Inconnue.	Confirmer l'occupation par l'observation d'au moins un individu chaque année.	La restauration à long terme du site comprend des améliorations au ruisseau Two Mile, où des tortues serpentes sont régulièrement observées.
Aster à rameaux étalés	S.O.	Maintenir 3 parcelles d'individus à Oak Grove et 4 à la propriété Lakeshore.	Inconnue.	Dénombrer les parcelles et les individus au moins tous les 5 ans.	L'élimination des espèces envahissantes améliorera l'habitat de cette espèce.
Hirondelle de rivage, Hirondelle rustique, noyer cendré, Martinet ramoneur, Paruline à capuchon, couleuvre tachetée, chêne de Shumard	Aucun objectif établi : aucune menace connue n'est présente dans le site ou aucune mesure de gestion des LHNN ne peut contribuer à la conservation dans le site, et les LHNN n'ont qu'une faible importance dans le rétablissement de ces espèces à l'échelle nationale.		Inconnue.	Consigner les observations fortuites.	Le site continuera de protéger les individus et l'habitat convenable sur les terres de l'APC et à aider les partenaires, dans la mesure du possible, à protéger et à rétablir ces espèces.

Annexe C : Mesures de conservation et de rétablissement qui seront prises dans le PNPP et les LHNN

Espèces	N° de mesure	Mesures	Résultats escomptés	Menaces ou mesures de rétablissement concernées ⁹	Échéancier
COMMUNAUTÉ FORESTIÈRE					
Carex dense, mûrier rouge, camassie faux-scille, chicot févier, frêne bleu	1	<u>Protection des espèces en péril</u> : Enlèvement des nids de Cormorans à aigrettes dans les parcelles de plantes en péril et aux alentours, et utilisation de dispositifs d'effarouchement pour protéger les plantes en péril sur l'île Middle.	Enlever la menace directe des nids de Cormorans à aigrettes dans les parcelles de plantes en péril et aux alentours sur l'île Middle.	Menace : dommages causés par la surabondance de Cormorans à aigrettes.	2015-2020
Carex dense, mûrier rouge, chicot févier, ptélée trifolié, frêne bleu, pioui de l'Est, camassie faux-scille, couleuvre d'eau du lac Érié	2	<u>Gestion de la surabondance des Cormorans à aigrettes</u> : Enlèvement des Cormorans à aigrettes nicheurs sur l'île Middle.	Le nombre de nids de Cormorans à aigrettes sera réduit à une densité ciblée (30 à 60 nids/ha) d'ici 2020 pour maintenir un écosystème en santé et soutenir les espèces en péril.	Menace : dommages causés par la surabondance de Cormorans à aigrettes.	2015-2020
Mûrier rouge, frêne bleu, ptélée trifolié, micocoulier rabougri, Pioui de l'Est	3	<u>Gérer la surabondance des cerfs de Virginie</u> : Réduire la population dans le PNPP pour permettre la régénération de la forêt et la protection directe des espèces en péril.	La densité de la population de cerfs sera réduite aux niveaux ciblés (24 à 32 individus/km ²) d'ici 2020 pour maintenir un écosystème en santé et soutenir les espèces en péril.	Individus menacés ou perte d'habitat résultant du broutage par les cerfs.	2016-2020

⁹ Menaces ou mesures de rétablissement décrites dans les versions les plus récentes des documents de rétablissement pertinents indiqués à la section Références.

Espèces	N° de mesure	Mesures	Résultats escomptés	Menaces ou mesures de rétablissement concernées ⁹	Échéancier
COMMUNAUTÉ DES MILIEUX HUMIDES					
Paruline orangée, ketmie des marais, toutes les tortues, Rôle élégant, Hibou des marais, Petit Blongios, carmantine d'Amérique	4	<u>Élimination des roseaux communs</u> : Éliminer stratégiquement les plantes envahissantes et exotiques prioritaires telles que le <i>Phragmites australis</i> dans les milieux humides du PNPP pour protéger les espèces en péril et leur habitat essentiel.	Réduire la quantité de plantes envahissantes et exotiques prioritaires dans les secteurs ciblés pour la gestion en vue de favoriser les espèces en péril.	Menace : perte d'habitat due au roseau commun (<i>Phragmites australis</i>).	En permanence
Tortue mouchetée (population des Grands Lacs et du Saint-Laurent), tortue musquée, tortue géographique, tortue serpentine, tortue-molle à épines	5	<u>Protection des nids de tortues en péril</u> : Protéger les nids de tortues en péril contre la prédation des œufs et la mortalité routière des nouveau-nés par l'établissement de structures de protection.	La surveillance de la population montre une augmentation de l'abondance et du recrutement d'ici 2020 par rapport à l'étude précédente de 2005.	Menaces : prédation et mortalité routière.	En permanence
Tous les poissons, toutes les tortues, carmantine d'Amérique, Petit Blongios, ketmie des marais	6	<u>Plan de gestion des marais du PNPP</u> : Réduire les principales menaces (hydrologie, qualité de l'eau, plantes et animaux sauvages envahissants, manque d'alternance de végétation émergente et de zones d'eau libre) et évaluer la possibilité de réintroduction de la tortue tachetée.	Un plan de gestion des marais adaptatif sera achevé et approuvé d'ici 2020.	Menace : dégradation des milieux humides par la baisse de la qualité de l'eau, l'apport de nutriments et de sédiments et les plantes exotiques/envahissantes.	2020
Paruline orangée	7	<u>Protection des nids</u> : Préserver et améliorer les possibilités de nidification dans le PNPP.	Réduire les menaces qui pèsent sur les individus nicheurs : perturbation, prédation et manque de cavités propices à la nidification.	Menace : prédation et perte d'habitat.	En permanence

Espèces	N° de mesure	Mesures	Résultats escomptés	Menaces ou mesures de rétablissement concernées ⁹	Échéancier
Ketmie des marais	8	<u>Lutte contre la salicaire commune</u> : Lutter contre la propagation et l'envahissement.	Prévenir l'augmentation de l'abondance et de la répartition de la salicaire commune.	Menace : espèce envahissante.	En permanence
Scinque pentaligne	9	<u>Protection et valorisation de l'habitat du scinque pentaligne</u> : Protéger et rétablir l'habitat du scinque pentaligne par des programmes d'accroissement de l'habitat et d'éducation.	Par des programmes de partenariat et d'éducation, assurer l'existence de microhabitat pour soutenir les populations de scinques pentalignes dans le PNPP.	Menace : perte d'habitat.	En permanence
Pluvier siffleur	10	<u>Protection du Pluvier siffleur</u> : Protéger les individus et les sites de nidification du Pluvier siffleur au PNPP. Comprend la fermeture de secteurs à proximité des nids combinée à des clôtures, des panneaux d'avertissement et des patrouilles pour promouvoir la conformité.	Réduire les menaces qui pèsent sur le Pluvier siffleur lors de la nidification, dont la prédation et les perturbations.	Réduire la perturbation des couples nicheurs par les humains.	En permanence – au besoin
Paruline polyglotte	11	<u>Gestion de l'habitat de la Paruline polyglotte</u> : Tenir compte de l'habitat de la Paruline polyglotte et gérer celui-ci dans le cadre de la restauration de la savane.	Gérer efficacement un minimum de 4 hectares d'habitat de la Paruline polyglotte dans le PNPP.	Maintenir l'habitat convenable existant.	D'ici 2019
Rosier sétigère	12	<u>Réintroduction du rosier sétigère</u> : réintroduire l'espèce dans le cadre d'un projet de restauration visant l'augmentation de la biodiversité de l'habitat de savane.	Réintroduction réussie du rosier sétigère dans l'habitat de savane.	Maintenir les populations existantes.	D'ici 2019
Monarque	13	<u>Programmes d'éducation et d'interprétation</u> : Poursuivre le programme annuel de surveillance et d'éducation (marquage de monarques élevés en captivité), les dénombrements, l'éducation formelle et l'exposition « Monarch Live ».	Des messages de conservation du monarque sont intégrés à la programmation du parc et aux programmes d'éducation.	Continuer de promouvoir et d'appuyer l'engagement citoyen dans les activités de conservation et de surveillance.	En permanence

Espèces	N° de mesure	Mesures	Résultats escomptés	Menaces ou mesures de rétablissement concernées ⁹	Échéancier
Monarque	14	<u>Plantation d'asclépiades et surveillance de la population</u> : Élaborer un programme de surveillance et poursuivre le programme de plantation bénévole pour 4 espèces d'asclépiades dans le PNPP.	Accroître l'abondance des espèces indigènes d'asclépiades dans le parc pour offrir une source d'alimentation aux monarques adultes et aux larves. Participation annuelle d'un minimum de 100 bénévoles à la plantation d'asclépiades.	Menace : perte d'habitat.	2015-2019
Oponce de l'Est, scinque pentaligne, ptéléa trifolié, Goglu des prés, micocoulier rabougri, couleuvre fauve de l'Est (population carolinienne), Pie-grièche migratrice de l'Est (sous-espèce <i>migrans</i>), Sturnelle des prés, Bruant de Henslow, Pic à tête rouge, Engoulevent bois-pourri, rosier sétigère, monarque	15	<u>Restaurer l'habitat de savane dans le PNPP</u> : Poursuivre le projet de restauration de la savane dans le PNPP; couper les arbustes envahissants; enlever les espèces exotiques envahissantes; conserver l'ouverture de l'habitat au moyen de brûlages dirigés; envisager des programmes d'assainissement des zones touchées par le DDT et d'éducation et de sensibilisation sur la savane.	Veiller à ce que, grâce à la restauration, l'habitat de savane soit en santé et stable dans le PNPP en vue de soutenir les espèces en péril qui dépendent de cet habitat.	Menaces : perte d'habitat, espèces envahissantes et contamination.	D'ici 2019

Espèces	No de mesure	Mesures	Résultats escomptés	Menaces ou mesures de rétablissement concernées	Échéancier
COMMUNAUTÉS MULTIPLES					
Couleuvre fauve de l'Est (population carolinienne)	16	<u>Accroissement de l'habitat</u> : Créer des hibernacles artificiels et des monticules de nidification pour la couleuvre fauve de l'Est au PNPP. Comprend l'intégration de messages éducatifs aux programmes du parc.	Grâce à des programmes de partenariat et d'éducation, améliorer les possibilités d'hibernation et de nidification pour soutenir les populations de couleuvres fauves de l'Est dans le PNPP.	Délimiter et protéger l'habitat dans l'aire de répartition actuelle de l'espèce.	D'ici 2020
Tous les oiseaux	17	<u>Gérer les observations d'oiseaux rares</u> : Atténuer les perturbations causées par les visiteurs aux individus migrateurs ou nicheurs d'espèces en péril au PNPP; communication, fermeture de secteurs et patrouilles pour promouvoir la conformité.	Réduire la menace des perturbations humaines qui touchent les oiseaux en péril durant les périodes de migration et de nidification, tout en offrant une expérience mémorable pour les visiteurs qui viennent observer les oiseaux.	Protéger les individus du harcèlement.	En permanence
Tortues, couleuvre fauve, scinque pentaligne	18	<u>Programme intégré de prévention de la mortalité routière</u> : Entreprendre des mesures de surveillance et d'atténuation durant les pics de reproduction et de migration, comme la signalisation, le contrôle de la circulation et les produits de communication et d'éducation au parc.	Réduire la menace de la mortalité routière qui pèse sur les reptiles en péril dans le PNPP.	Menace : mortalité routière.	En permanence

Espèces	No de mesure	Mesures	Résultats escomptés	Menaces ou mesures de rétablissement concernées	Échéancier
Oponce de l'Est, ptéléa trifolié, micocoulier rabougri, carmantine d'Amérique, mûrier rouge, tous les poissons, toutes les tortues, ketmie des marais, rosier sétigère, Petit Blongios, Paruline polyglotte, Pic à tête rouge, scinque pentaligne	19	<u>Plan de gestion des espèces envahissantes</u> : Produire et mettre en œuvre un plan de gestion des espèces envahissantes pour le PNPP ciblant les espèces prioritaires qui peuvent modifier l'habitat des espèces en péril.	Réduire la menace des espèces envahissantes prioritaires qui pèse sur les espèces en péril et leur habitat en élaborant un plan de gestion. Les buts, cibles et objectifs du plan sont accomplis selon les échéanciers établis dans le plan.	Menace : espèces envahissantes.	D'ici 2020
Mûrier rouge, micocoulier rabougri, noyer cendré, ptéléa trifolié, frêne bleu et chicot févier	20	<u>Rétablissement des espèces d'arbres en péril au PNPP</u> : Réduire les principales menaces et accroître la viabilité des populations d'arbres en péril; cartographie génétique, pollinisation et propagation contrôlée, enlèvement des espèces envahissantes et accroissement de l'habitat.	Réduire les principales menaces qui pèsent sur les populations des espèces d'arbres en péril dans le PNPP, et pour certaines espèces, accroître leur état de santé et la viabilité de leurs populations.	Menaces : hybridation, espèces envahissantes et perte d'habitat.	2015-2019
Toutes les espèces visées par le plan	21	<u>Inclusion des connaissances traditionnelles autochtones</u> : Faire appel à la Première Nation de Caldwell et à la Première Nation de Walpole Island pour élaborer et mettre en œuvre de manière collaborative des méthodes pour intégrer de manière constructive les CTA aux pratiques de gestion des espèces en péril au PNPP et aux LHNN.	Participation accrue et intégration des CTA aux pratiques de gestion des espèces en péril.	Inclure les connaissances écologiques traditionnelles pour mieux orienter l'évaluation, la surveillance et le rétablissement des écosystèmes qui soutiennent les espèces en péril.	En permanence

Espèces	No de mesure	Mesures	Résultats escomptés	Menaces ou mesures de rétablissement concernées	Échéancier
Lieux historiques nationaux du Canada du Niagara					
Noyer cendré	22	Enlever les noyers cendrés hybrides pour atténuer la menace qui pèse sur 9 individus de lignée pure à l'extrémité ouest de la propriété Lakeshore.	Hybrides (81 arbres) enlevés de la propriété Lakeshore, en plus des 19 enlevés pour dégager l'empreinte de la nouvelle usine de traitement des eaux usées.	Menace : perte de la population canadienne par hybridation.	2020
Cornouiller fleuri	23	Évaluer et atténuer la menace du débordement à l'extrémité sud-ouest de l'étang d'épuration du nord de la propriété Lakeshore.	Protéger les individus contre d'éventuels dommages.	Protéger la population existante de la menace de perturbations humaines.	2018
Goglu des prés	24	Installer des panneaux d'interprétation pour reconnaître la réserve de Goglus des prés et les efforts de protection de l'APC sur le terrain communal.	L'information est accessible aux visiteurs pour encourager l'intendance et accroître la sensibilisation.	Réduire les menaces de la perte d'habitat et de perturbations humaines aux sites de reproduction.	2018
Goglu des prés	25	Encourager la mise en œuvre d'un relevé bénévole des oiseaux nicheurs sur le terrain communal.	De l'information et du soutien sont offerts au public pour encourager la surveillance. Partenariat amélioré avec les groupes ornithologiques locaux.	Clarifier la situation de la population et déterminer la tendance.	2018
Monarque	26	Planter des asclépiades pour établir un habitat pour les monarques dans le cadre des mesures d'assainissement à l'ancienne usine de traitement des eaux usées.	Le monarque utilise fonctionnellement (p. ex. pour pondre) la propriété Lakeshore, et des asclépiades sont plantées et établies à des sites multiples après élimination de ces plantes à la nouvelle usine de traitement des eaux usées (UTEU). Ces champs à monarque sont intégrés à la conception de l'UTEU.	Menace : perte d'habitat (asclépiades).	2019

Annexe D : Autres mesures de conservation et de rétablissement qui seront mises en œuvre au moyen de partenariats ou lorsque d'autres ressources seront accessibles

Espèces	N° de mesure	Mesures	Résultats escomptés	Menaces ou mesures de rétablissement concernées ¹⁰
COMMUNAUTÉ FORESTIÈRE				
Carex dense	27	Évaluer la menace des espèces envahissantes qui pèse sur le carex dense, et entreprendre les activités de lutte recommandées.	Effectuer des études/relevés et produire des rapports pour évaluer la menace des espèces envahissantes qui pèse sur le carex dense sur l'île Middle, et recommander des mesures de lutte.	Menace : espèces envahissantes.
Petite chauve-souris brune, chauve-souris nordique et pipistrelle de l'Est	28	Inventaire des chauves-souris du PNPP : évaluer la répartition et l'abondance relative des chauves-souris en péril dans le PNPP, tout particulièrement en repérant les hibernacles et tous les bâtiments utilisés comme dortoirs.	Comprendre les données de référence sur la répartition et l'abondance relative des chauves-souris dans le PNPP et élaborer un protocole de surveillance à long terme.	Déterminer les tendances des populations.
Andersonie charmante	29	Déterminer les besoins en matière d'habitat de l'andersonie charmante et la protéger dans le PNPP.	Mieux comprendre les besoins en matière d'habitat de l'andersonie charmante.	Menace : dégradation et fragmentation de l'habitat forestier.
COMMUNAUTÉ DES MILIEUX HUMIDES				
Paruline orangée, Paruline hochequeue, Quiscale rouilleux, tortue mouchetée, tortue tachetée	30	<u>Étude hydrologique</u> : Effectuer une étude de l'écoulement des eaux pour déterminer si les altérations historiques du paysage agissent négativement sur l'habitat forestier marécageux du PNPP.	Achever l'étude et recevoir les recommandations en matière d'interventions possibles dans l'habitat.	Menace : perte d'habitat.

¹⁰ Menaces ou mesures de rétablissement décrites dans les versions les plus récentes des documents de rétablissement pertinents indiqués à la section Références.

Espèces	N° de mesure	Mesures	Résultats escomptés	Menaces ou mesures de rétablissement concernées ¹⁰
Ligumie pointue	31	<u>Effectuer un inventaire</u> : Réaliser un relevé normalisé de la population dans l'habitat convenable marécageux du PNPP pour déterminer si l'espèce est présente dans le parc.	Meilleure connaissance de la répartition de la ligumie pointue dans le parc.	Déterminer la répartition de l'espèce.
COMMUNAUTÉ LITTORALE				
Couleuvre d'eau du lac Érié	32	<u>Protection et conservation de la couleuvre d'eau du lac Érié</u> : Déterminer les possibilités d'interpeller et d'éduquer le public en vue d'encourager l'intendance, la protection et la conservation.	Intégration de contenu relatif à la protection et à la conservation de la couleuvre d'eau du lac Érié dans au moins un programme du PNPP.	Offrir des activités d'éducation et de sensibilisation pour encourager l'intendance.
Oponce de l'Est	33	<u>Déplacement d'oponces de l'Est</u> : déplacer les plantes dans un habitat plus convenable dans les cas où la succession naturelle ne sera pas atténuée par la restauration de la savane.	Aucune perte nette de microsites de l'oponce de l'Est causée par des activités liées aux infrastructures ou par la succession naturelle.	Menace : pertes causées par la succession naturelle et l'altération des régimes de perturbation naturels.
COMMUNAUTÉS MULTIPLES				
Couleuvre-fauve de l'Est, taupe à queue glabre, Petit Blongios, carmantine d'Amérique, micocoulier rabougri, escargot-forestier écharge, toutes les tortues, tous les poissons	34	<u>Élaboration et mise en œuvre de protocoles de surveillance</u> : Élaborer un protocole normalisé de relevé de la population et de l'habitat et de surveillance pour chaque espèce.	Élaborer et mettre en œuvre un protocole de surveillance établi pour chaque espèce qui est à la fois précis, durable et partagé avec les partenaires en conservation.	Élaborer des protocoles de surveillance.
Scinque pentaligne, toutes les tortues, tous les poissons, couleuvre-fauve de l'Est, oponce de l'Est, ketmie des marais	35	<u>Application de la loi</u> : Augmenter les patrouilles pour prévenir le braconnage et la perturbation des espèces en péril et de leur habitat.	Des patrouilles sont effectuées durant les périodes critiques pour prévenir les perturbations des espèces en péril et de leur habitat.	Menaces : braconnage et perturbations humaines.

Espèces	N° de mesure	Mesures	Résultats escomptés	Menaces ou mesures de rétablissement concernées ¹⁰
Tortues, couleuvre fauve, scinque pentaligne	36	Prévenir la mortalité routière par l'entremise d'amélioration des infrastructures et de la restauration d'habitat. Évaluer et mettre en œuvre des mesures au PNPP en vue de réduire la mortalité routière des reptiles en péril. Dans la mesure du possible, tenir compte des futurs projets d'amélioration des routes.	Comprendre précisément où et si des endroits prioritaires existent, et analyser les options possibles pour optimiser les structures d'atténuation de la mortalité routière. Établir des structures efficaces ou restaurer certaines zones (ex : zones de nidification des tortues).	Menace : mortalité routière
Tortue mouchetée (population des Grands Lacs et du Saint-Laurent), tortue musquée, tortue géographique, tortue serpentine, tortue-molle à épines, couleuvre fauve de l'Est, scinque pentaligne	37	<u>Gestion de la prédation</u> : Élaborer et mettre en œuvre des approches pour gérer les prédateurs favorisés par les activités humaines (ratons laveurs, mouffettes, opossums) en vue de protéger les reptiles en péril au PNPP.	La menace des prédateurs favorisés par les activités humaines qui pèse sur les reptiles en péril au PNPP est réduite.	Menace : prédation
Lieux historiques nationaux du Canada du Niagara				
Aster à rameaux étalés	38	Déterminer s'il est faisable d'éliminer la menace de l'alliaire officinale à Paradise Grove et à la propriété Lakeshore. Si c'est faisable, commencer la mise en œuvre.	La faisabilité est déterminée et la mise en œuvre des mesures de lutte contre l'alliaire officinale est entreprise, si faisable.	Atténuer la menace d'une espèce envahissante.
Noyer cendré, aster à rameaux étalés	39	Déterminer la faisabilité de la restauration de la savane à chêne des teinturiers à Paradise Grove. Dans la mesure du possible, commencer la restauration.	La faisabilité a été déterminée et la restauration a commencé, si faisable.	Réduire la menace des espèces envahissantes et régler le problème de la succession naturelle dans le contexte de l'absence de feux naturels.
Cornouiller fleuri	40	Évaluer et, au besoin, atténuer la menace du champignon de l'anthracnose.	Maintenir la population existante à la propriété Lakeshore.	Menace : champignon de l'anthracnose.

Annexe E. Effets sur l'environnement et sur les espèces non ciblées

Une évaluation environnementale stratégique (EES) est effectuée pour tous les documents de planification du rétablissement produits aux termes de la LEP, conformément à la Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes. L'objet de l'EES est d'incorporer les considérations environnementales à l'élaboration des projets de politiques, de plans et de programmes publics pour appuyer une prise de décisions éclairée du point de vue de l'environnement et pour évaluer si la mise en œuvre des mesures proposées dans un document de planification du rétablissement pourrait avoir une incidence sur un élément de l'environnement ou sur l'atteinte d'un objectif ou d'une cible de la [Stratégie fédérale de développement durable](#) (SFDD)¹¹.

La planification du rétablissement vise à favoriser les espèces en péril et la biodiversité en général. Il est cependant reconnu que les mesures de rétablissement peuvent, par inadvertance, produire des effets environnementaux allant au-delà des avantages prévus. Le processus de planification, fondé sur des lignes directrices nationales, tient directement compte de tous les effets environnementaux, notamment des incidences possibles sur les espèces ou les habitats non ciblés. Les résultats de l'EES sont intégrés directement au programme lui-même, et sont également résumés ci-dessous.

Dans l'ensemble, on prévoit que la mise en application de ce plan d'action aura un effet bénéfique sur plusieurs espèces non ciblées, certains processus écologiques et l'environnement en général dans le PNPP et les LHNN. Le plan veille à ce que soient appliqués les objectifs de rétablissement présentés dans les programmes de rétablissement déjà élaborés pour certaines espèces en péril visées par le présent plan et qui faisaient l'objet d'une EES au moment de la rédaction de ces documents. En outre, le présent plan d'action a été élaboré en vue d'avantager toutes les espèces en péril qui sont régulièrement présentes dans le PNPP et les LHNN; toutes ces espèces ont été prises en compte dans le processus de planification, tout effet secondaire possible a été envisagé et atténué et, au besoin, des mesures ont été conçues de manière à avantager des espèces multiples. Le processus reposait également sur les priorités établies dans le programme de surveillance de l'intégrité écologique du parc et dans le plan directeur du parc (Parks Canada Agency, 2010). Les activités énoncées dans ce plan concernent donc des priorités de gestion importantes qui visent l'amélioration de la santé écologique au sens large des deux sites. Enfin, le plan décrit les mesures d'intendance, les programmes d'éducation et les initiatives de sensibilisation qui impliqueront les visiteurs, les résidents locaux, les organisations autochtones et le grand public. Il en découlera une meilleure appréciation, une meilleure compréhension et de meilleures interventions en matière de conservation et de rétablissement des espèces en péril en général.

¹¹ www.ec.gc.ca/dd-sd/default.asp?lang=Fr&n=F93CD795-1